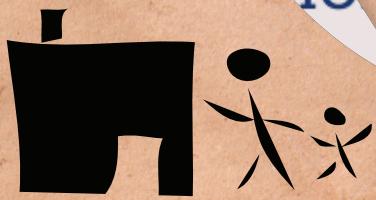


Rapport annuel
2021-2022

Les fruits de notre solidarité



Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec



ENGAGEZ-VOUS pour le COMMUNAUTAIRE

**MONSIEUR LEGAULT
ET MONSIEUR GIRARD,
LE PROCHAIN BUDGET
DOIT RÉPONDRE AUX
BESOINS DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES ET DE LA
POPULATION AVEC QUI NOUS
SOMMES ENGAGÉS-ES.**

**PÉNALITÉ POUR
EFFORTS
INSUFFISANTS!**
Les OCF veulent un financement à la hauteur du soutien qu'ils apportent aux familles du Québec.



AVIS DE CONVOCATION



Le 5 mai 2022

Avis de convocation- modifié

À : Tous les membres de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Objet : Convocation à la 48^e assemblée générale annuelle 2022

Date : **Jeudi, 9 juin 2022 de 13h30 à 16h en visioconférence (plateforme zoom)**

Bonjour,

Vous êtes, par la présente, convoqué.e.s à l'Assemblée générale annuelle de la FAFMRQ **qui se tiendra le jeudi 9 juin 2022 en mode virtuelle (plateforme zoom). Votre présence à l'AGA est très importante** pour adopter les divers rapports et élire les membres au conseil d'administration.

Voici le lien zoom :

<https://us02web.zoom.us/j/89060610538?pwd=RmZtMks4NXMxaWFkYnRTUnJHS0lidz09>

ID de réunion : 890 6061 0538

Code secret : 286257

Vous trouverez dans l'infolettre ci-joint, l'horaire préliminaire de la RN, l'ordre du jour de l'AGA, le procès-verbal de l'AGA du 10 juin 2021, le formulaire de mise en candidature pour les postes au conseil d'administration et le **formulaire d'inscription**. Pour les autres documents pertinents (rapports d'activités, rapport financier, priorités 2022-2023, prévisions budgétaires ainsi que les candidatures au CA), ils vous seront envoyés par courriel.

Avis à ceux et celles qui ont le goût de s'impliquer davantage, il y a 5 postes à pourvoir au conseil d'administration. Les mandats sont d'une durée de deux ans et vous pourrez ainsi avoir le privilège d'être au cœur des débats. **Cet appel s'adresse aussi aux membres associés puisqu'ils sont éligibles au CA.** Vous trouverez tous les détails dans le document : « renseignements pertinents ».

Rappelons qu'en plus des membres actifs, et des membres du conseil d'administration, les membres associés en règle présents à l'assemblée générale ont maintenant le droit de vote aux assemblées ainsi qu'éligibles au CA. (Voir art.15 des Règlements généraux). Les membres actifs ont droit à 2 représentant.e.s par organisme et les membres associés ont droit à 1 représentant.e par organisme.

Nous comptons donc sur votre présence en grand nombre !

Au plaisir de vous rencontrer,

Marie-Suzie B. Weche

Marie-Suzie Weche
Présidente

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FAFMRQ

Le jeudi 9 juin 2022 de 13h30-16h

Tenue sur plateforme zoom

<https://us02web.zoom.us/j/89060610538?pwd=RmZtMks4NXMxaWFkYnRTUnJHS0lidz09>

ID de réunion : 890 6061 0538

Code secret : 286257

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

13h30	1°	<u>Ouverture de l'assemblée générale</u>
	1.1.	Mot de bienvenue de la présidente
	1.2	Présentation des membres du conseil d'administration
	1.3	Présentation du personnel de la FAFMRQ
	1.4	Vérification du quorum
	1.5	Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée et d'un(e) secrétaire d'assemblée
	1.6	Présentation des observateurs-trices
13h45	2°	Lecture et adoption de l'ordre du jour
13h50	3°	Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 juin 2021
13h55	4°	<u>Présentation et adoption du rapport d'activités 2021-2022</u>
14h30	5°	<u>Présentation et adoption des états financiers 2021-2022</u>
14h45	6°	Nomination d'un vérificateur 2022-2023
14h50		Pause
15h	7°	<u>Présentation et adoption des priorités 2022-2023</u>
15h20	8°	Présentation des prévisions budgétaires 2022-2023 (dépôt)
15h25	9°	<u>Élection des membres du conseil d'administration</u>
	a)	Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection et de deux scrutateurs-trices
	b)	Explication des procédures d'élection
	9.1	Rapport des mises en candidature des membres du CA et élection
		5 postes sont en élection (voir le document à cet effet)
	9.2	Présentation des membres du conseil d'administration de la FAFMRQ 2022-2023
15h45	10°	Fixation de la cotisation annuelle des membres 2022-2023 et proposition pour la cotisation de l'année 2023-2024
15h55	11°	Questions diverses
16h	12°	Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL DE LA 47^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC, TENUE LE 10 JUIN 2021 PAR VIDÉOCONFÉRENCE, DE 9H À 11H58.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1.1. Mot de bienvenue de la présidente

Madame Marie-Suzie Weche, présidente du conseil d'administration, accueille toutes les personnes présentes à cette 47^e assemblée générale annuelle qui se tient en virtuel encore cette année. C'est un moment privilégié pour le conseil d'administration et l'équipe de travail de présenter le bilan de l'année qui vient de se terminer ainsi que les actions à venir.

1.2. Présentation des membres du conseil d'administration

Madame Marie-Suzie Weche présente les membres du conseil d'administration.

- Marie-Suzie Weche, présidente
- Mira Tremblay-Laprise, vice-présidente
- Diane Thibault, trésorière
- Hélène Grondin, secrétaire
- Naima Boukhatem, administratrice
- Isabelle Couture, administratrice
- Nancy Lacroix, administratrice

1.3. Présentation du personnel de la FAFMRQ

Madame Marie-Suzie Weche présente le personnel de la FAFMRQ.

- Sylvie Lévesque, directrice générale
- Lorraine Desjardins, agente de recherche et de communication
- Marie-Pier Riendeau, responsable de la vie associative et de l'éducation populaire
- Lama Boughaba, agente de formation
- Suzanne Lafontaine, responsable de la comptabilité

1.4. Vérification du quorum

Au moment d'ouvrir l'assemblée, 23 associations ayant le statut de membre actif ou associé sur 40 sont représentées; le quorum de douze (12) est atteint.

Cette assemblée est composée de 32 personnes déléguées, dont 7 membres du conseil d'administration ainsi que de 5 observatrices.

Associations présentes et représentant(e)s :

Association des familles monoparentales et recomposées Maria-Chapdelaine : Mira Tremblay-Laprise

Association des familles monoparentales et recomposées de Saint-Hyacinthe : Hélène Grondin, Mélanie Rondeau

Association des familles monoparentales et recomposées la Chaudière : Nancy Lacroix

Association des familles monoparentales et recomposées La Source : Ève Jutras, Audrey Allison, Sylvie Pinet

Bonjour Soleil – Regroupement de familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu : Isabelle Couture, Micheline Demers

Carrefour Familles Monoparentales : Nathalie Lamarre

Centre des familles monoparentales et recomposées de Québec : Ginette Boisvert, Cynthia Lagacé

Centre haïtien d'action familiale : Marie-Suzie Weche, Dayana Aristide

Entraide pour monoparentales et familles recomposées du Suroît : Carole Girouard

Escale Famille le Triolet : Claudia Desjardins

Halte la Ressource : Baya El Hachemi, Fanny Boucher
La Petite Maison de la Miséricorde : Michelle Pelletier, Naïma Boukhatem, Annie-Claude Houle
Le Fablier, une histoire de famille : Sylvie Turner
Mères et monde : Diane Thibault
Parents uniques des Laurentides : Nancy Desormeaux
Première Ressource, aide aux parents : Hélène Derome
Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal : Nancy Harvey
Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ), Maryam Shakouri
Réseau d'aide aux familles en transition (RAFT) : Anielle Perkins Côté, Noella Scheurer
RePère : Mohammed Barhone
Réseau Habitation femmes / La Chrysalide : Sandra Babin
Sources Vives, au cœur de la famille : Céline Payeur
Table régionale des organismes communautaires Familles de Lanaudière (TROCFL) : Julie Deshaies

Sont aussi présent(e)s, sans droit de vote :

Mesdames Amélie Lafortune, Christina Charron Saint-Pierre et Stéphanie Benoit. Ainsi que les membres du personnel du siège social : madame Sylvie Lévesque, madame Lorraine Desjardins, madame Marie-Pier Riendeau et madame Lama Boughaba

1.5. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée et d'un(e) secrétaire d'assemblée

Madame Marie-Suzie Weche procède à la nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée.

10.06.21.1

Il est proposé par madame Marie-Suzie Weche et appuyé par madame Nancy Désormeaux que madame Amélie Lafortune-Lauzon du Centre de formation populaire soit désignée présidente d'assemblée. Elle sera secondée dans son rôle pour la technique par madame Christina Charron Saint-Pierre. Et que madame Stéphanie Benoit assure le secrétariat de cette assemblée. **Adopté à l'unanimité.**

1.6. Présentation des observateurs-trices

La présidente d'assemblée souligne la présence comme observatrices de madame Sylvie Pinet de l'Association des familles monoparentales et recomposées La Source, de mesdames Stéphanie Brassard et Carolanne Bouchard de l'organisme Femmes Action : Séparation-Divorce, de madame Yennelys Alcedo, consultante en violence conjugale et formatrice pour le RMFVC et le Carrefour Sécurité en Violence Conjugale ainsi que de madame Éliane Legault-Roy de la firme de communication et de relations publiques Bête Féroce.

10.06.21.2

Il est proposé par madame Nancy Lacroix et appuyé par madame Mira Tremblay-Laprise de permettre la présence à l'assemblée générale annuelle de ces observatrices sans droit de vote. **Adopté à l'unanimité.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour.

Les points suivants sont ajoutés au point 11. Questions diverses :

- Nouvelle convention du ministère de la Famille
- Consultation du ministère de la Famille sur le service de garde
- Réflexion sur les féminicides

10.06.21.3

Il est proposé par madame Marie-Suzie Weche et appuyé par madame Nancy Lacroix d'adopter l'ordre du jour. **Adopté à l'unanimité.**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 24 SEPTEMBRE 2020

La présidente d'assemblée demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 septembre 2020. Une correction est apportée dans les présences : changer le nom de Carole Girard par Carole Girouard de *Entraide pour monoparentales et familles recomposées du Suroît*.

10.06.21.4

Il est proposé par madame Hélène Grondin et appuyé par madame Marie-Suzie Weche d'adopter le procès-verbal tel que modifié de l'assemblée générale annuelle du 24 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021

Madame Marie-Suzie Weche, présidente, nous fait part de son bilan des activités de la FAFMRQ pour l'année 2020-2021. Elle mentionne entre autres les bouleversements apportés par la pandémie dans nos vies ainsi que la créativité et la résilience des organismes face aux difficultés rencontrées dans ce contexte. La pandémie n'a pas empêché la tenue de deux rencontres nationales en virtuel ainsi que la mise en place de comités de travail. La présidente souligne l'annonce du ministre de la Famille concernant le rehaussement du financement à la mission des organismes communautaires Famille du Québec, mais la FAFMRQ continuera à lutter pour que les organismes obtiennent le financement recommandé par la Commission Laurent. La *Coalition pour la conciliation famille-travail-études*, dont la directrice générale de la FAFMRQ est la porte-parole, a été très active cette année en mettant en ligne un questionnaire afin d'évaluer l'impact de la pandémie sur la conciliation famille-travail-études. La présidente remercie les membres du conseil d'administration ainsi que les administratrices qui ne solliciteront pas un nouveau mandat. Elle souligne le départ de madame Michelle Pelletier pour la retraite ainsi que celui de madame Nancy Harvey pour de nouveaux projets. Elle remercie également l'équipe de travail et souligne le départ de madame Lama Boughaba.

Madame Éliane Legault-Roy, de la firme de communication et de relations publiques *Bête Féroce*, présente la démarche entreprise avec la FAFMRQ pour le développement d'outils de communication efficaces répondant aux besoins de ses membres.

Madame Lorraine Desjardins présente les différentes actions réalisées cette année sous forme de quiz en format virtuel. Les membres répondent individuellement aux vingt (20) questions portant sur les axes suivants :

- Axe 1 – Vie associative
- Axe 2 – Défense des droits / dossiers politiques et partenariats
- Axe 3 – Visibilité, promotion, communication et représentations

Un certificat cadeau pour des ouvrages de référence sera remis aux membres présents à l'AGA.

Madame Nancy Désormeaux félicite l'équipe pour le travail accompli et remercie la Fédération pour le certificat cadeau.

10.06.21.5

Il est proposé par madame Carole Girouard et appuyé par madame Baya El Hachemi d'adopter le rapport d'activités 2020-2021.

Adopté à l'unanimité.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2020-2021

Madame Diane Thibault, trésorière, présente les états financiers 2020-2021. Elle informe que les finances de la FAFMRQ vont très bien. L'exercice financier se termine avec un excédent des produits sur les charges de 37 847 \$. L'organisme a rencontré moins de dépenses cette année en raison des rencontres nationales en virtuel et la fin des dépenses de la planification stratégique. Un montant de 45 000 \$ avait été réservé l'an dernier pour la réalisation de diverses activités du nouveau plan stratégique. Ce montant est toujours affecté et servira, entre autres, à la création d'un guide d'information

juridique et pour la production d'outils de formation. Un montant de 10 000 \$ a également été affecté cette année pour la réalisation d'un plan de relève.

10.06.21.6

Il est proposé par madame Nancy Désormeaux et appuyé par madame Nancy Lacroix que les états financiers audités par la firme ASBL Société de comptable professionnel agréé Inc., au 31 mars 2021 soient adoptés.

Adopté à l'unanimité

6. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR 2021-2022

La firme ASBL Société de comptable professionnel agréé Inc. réalise les états financiers de la Fédération à un prix concurrentiel et ne propose pas d'augmentation cette année. Le Conseil d'administration est très satisfait des services de la firme et propose de reconduire son mandat pour la prochaine année.

10.06.21.7

Il est proposé par madame Diane Thibault et appuyé par madame Marie-Suzie Weche de reconduire le mandat du même auditeur, ASBL Société de comptable professionnel agréé Inc., pour la vérification des états financiers au 31 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRIORITÉS 2021-2022

Madame Sylvie Lévesque, directrice générale, présente les priorités pour l'année. Ces priorités sont basées sur le plan d'action que la FAFMRQ s'est donné pour les quatre (4) prochaines années.

- Axe 1. Vie associative : éducation populaire et soutien aux membres
 - Favoriser les échanges et le partage de pratiques entre les membres.
 - Développer des outils d'éducation populaire.
- Axe 2. Défense des droits /dossiers politiques et partenariats de recherche
 - Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques des familles monoparentales et recomposées.
 - Augmenter la mobilisation des membres sur les dossiers politiques menés par la FAFMRQ.
 - Maintenir et développer nos partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions.
- Axe 3. Visibilité, promotion, communication et représentations
 - Augmenter la visibilité de la FAFMRQ et de ses membres.
- Axe 4. Gouvernance et fonctionnement interne
 - Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités.
 - Assurer une cohérence entre les orientations et les stratégies d'action.

Madame Marie-Pier Riendeau présente la table des matières ainsi qu'une fiche du guide d'information juridique. Ce guide permettra de réunir dans un seul document l'information nécessaire aux organismes. Les membres constatent que le guide sera facile d'utilisation et qu'il permettra de trouver rapidement l'information. De plus, il sera mis à jour annuellement.

10.06.21.8

Il est proposé par madame Baya El Hachemi et appuyé par madame Ève Jutras d'adopter les priorités 2021-2022.

Adopté à l'unanimité.

8. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022

Madame Diane Thibault, trésorière, présente les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021-2022. Elle explique que la réalisation du plan de communication, du plan de relève ainsi que du guide d'information juridique sera possible grâce au montant de 55 000 \$ affecté en 2020-2021. Plus d'activités seront réalisées pour la prochaine année et il y aura

également la possibilité de rencontres en présentiel (entre autres pour les rencontres nationales), ce qui fait qu'on prévoit des charges plus importantes que l'année dernière.

9. ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- a) Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection et de deux scrutateurs-trices

10.06.21.9

Il est proposé par madame Hélène Grondin et appuyé par madame Nancy Lacroix que madame Amélie Lafontaine-Lauzon et madame Stéphanie Benoît soient nommées respectivement présidente et secrétaire d'élection et que madame Lorraine Desjardins et madame Marie-Pier Riendeau soient nommées scrutatrices.

Adopté à l'unanimité.

- b) Explication des procédures d'élection

Extrait des règlements généraux : Conseil d'administration Art.22.Composition

Le Conseil d'administration se compose de sept (7) membres dont :

- au moins six (6) membres proviennent des membres actifs, incluant la présidence.
- un (1) membre peut provenir des membres associés. À défaut, le poste est comblé par un membre actif.

9.1 RAPPORT DES MISES EN CANDIDATURE DES MEMBRES DU CA ET ÉLECTION

À la convocation de l'assemblée générale, il y avait trois (3) postes à combler au sein du conseil d'administration.

Une (1) candidature en règle a été reçue en date du 14 mai 2021. Il s'agit de :

- Madame Isabelle Couture de *Bonjour Soleil, Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée-du-Richelieu*

Cette personne est élue par acclamation.

Deux (2) postes restent à combler.

La période de mises en candidature est ouverte :

Madame Mira Tremblay-Laprise propose madame Ève Jutras appuyé par madame Marie-Suzie Weche – elle accepte
Madame Hélène Derome se propose appuyé par Nancy Lacroix – elle accepte

Madame Michelle Pelletier propose madame Baya El Hachemi – elle refuse

Madame Ève Jutras propose madame Mélanie Rondeau – elle refuse

Madame Michelle Pelletier propose madame Sandra Babin – elle refuse

La présidente d'élection met fin à la période de mises en candidature. Madame Ève Jutras et madame Hélène Derome acceptent leur mise en candidature. Puisqu'il y a deux (2) candidates et qu'il y a deux postes à combler, il n'y a pas d'élection. Madame Jutras et madame Derome sont élues par acclamation. Elles se présentent brièvement et mentionnent ce qu'elles souhaitent apporter au sein du conseil d'administration.

9.2 PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FAFMRQ 2021-2022

Le conseil d'administration 2021-2022 de la FAFMRQ est composé de :

- Madame Isabelle Couture de *Bonjour Soleil – RFMR de la Vallée-du-Richelieu*
- Madame Marie-Suzie Weche du *Centre haïtien d'action familiale*
- Madame Naïma Boukhatem de *La Petite Maison de la Miséricorde*
- Madame Nancy Lacroix de *l'AFMR la Chaudière*
- Madame Diane Thibault de *Mères et Monde*
- Madame Hélène Derome de *Première ressource, aide aux parents*
- Madame Ève Jutras de *l'Association des familles monoparentales ou recomposées La Source*

Les postes des officières seront décidés lors de la première rencontre du conseil d'administration.

10. FIXATION DE LA COTISATION ANNUELLE DES MEMBRES 2021-2022

Madame Hélène Grondin présente la proposition du conseil d'administration de reconduire la cotisation annuelle des membres telle que fixée l'année dernière. Toutefois, il faudra éventuellement revoir le taux puisque celui-ci est le même depuis plusieurs années.

10.06.21.10

Il est proposé par madame Hélène Grondin et appuyé par madame Sandra Babin que les montants de la cotisation annuelle pour tous les types de membres pour 2021-2022 soient reconduits au montant de l'année 2020-2021, soit :

Pour les membres actifs :

- Les organismes ayant un budget global entre : 0 \$ et 49 999 \$, une cotisation de **50 \$** ;
- Les organismes ayant un budget global entre : 50 000 \$ et 99 000 \$, une cotisation de **100 \$** ;
- Les organismes ayant un budget global qui se situe à : 100 000 \$ et plus, une cotisation de **150 \$** ;

Pour les membres associés : une cotisation de **150 \$**.

Pour les membres individuels : une cotisation de **45 \$**.

Adopté à l'unanimité

11. QUESTIONS DIVERSES

- Nouvelle convention du ministère de la Famille : Beaucoup de mécontentement en raison du délai très serré entre la réception de la nouvelle convention, la prise de connaissance des documents et la convocation des personnes concernées. Les organismes auraient pris plus de temps pour la signature de cette convention. Si le besoin est présent, l'équipe de la FAFMRQ est prête à organiser une rencontre rapidement pour en discuter.
- Consultation du ministère de la Famille sur les services de garde : La Fédération a exprimé son mécontentement de ne pas avoir été invitée à cette consultation. Elle a rédigé un mémoire qu'elle a fait parvenir au Ministère.
- Réflexion sur les féminicides : Cet après-midi se tiendra un atelier de réflexion sur les féminicides que vit présentement le Québec. Tous les membres sont les bienvenus. Cette rencontre sera enregistrée et il sera possible de faire parvenir le lien à ceux et celles qui ne pourront être présent(e)s.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Amélie Lafourture-Lauzon remercie les membres de la FAFMRQ et l'équipe de travail.

Madame Marie-Suzie Weche remercie madame Amélie Lafourture-Lauzon, madame Christina Charron Saint-Pierre et madame Stéphanie Benoît pour leur travail aujourd'hui. Elle souligne l'excellent travail de l'équipe et remercie les membres de leur présence.

10.06.21.11

La levée de l'assemblée est proposée par madame Marie-Suzie Weche et appuyée par madame Fanny Boucher à 11h58. Adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022

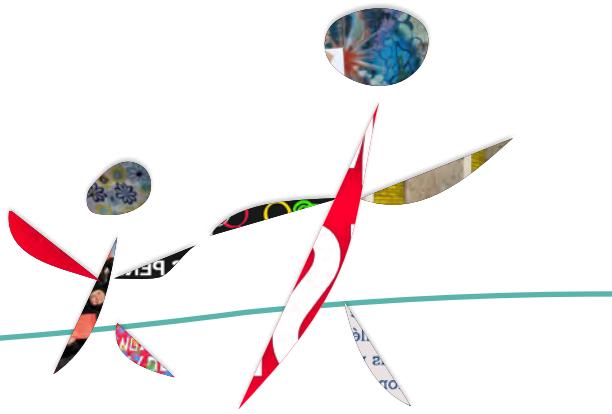
Les fruits de notre solidarité	MOT DE LA PRÉSIDENTE	2
	BILAN DES ACTIVITÉS 2021-2022	4

LES 4 AXES DU PLAN STRATÉGIQUE 2020–2024

AXE 1	VIE ASSOCIATIVE : ÉDUCATION POPULAIRE ET SOUTIEN AUX MEMBRES	4
AXE 2	DÉFENSE DES DROITS/DOSSIERS POLITIQUES ET PARTENARIATS DE RECHERCHE	12
AXE 3	VISIBILITÉ, PROMOTION, COMMUNICATION ET REPRÉSENTATIONS	21
AXE 4	GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT INTERNE	29

Les fruits de notre solidarité

MOT DE LA PRÉSIDENTE



C'est avec plaisir que les membres du conseil d'administration et moi vous souhaitons la plus cordiale bienvenue à notre 48^e assemblée générale annuelle. Pour nous, il s'agit d'un moment privilégié, puisqu'il nous permet de faire le bilan de l'année qui vient de se terminer et d'établir ensemble les priorités pour la prochaine année.

Nos membres ont encore une fois démontré leur pertinence et leur résilience, en cette deuxième année marquée par la pandémie. Malgré ce contexte si particulier, nos organismes ont su maintenir leur proximité avec les familles monoparentales et recomposées et poursuivre leur travail d'accompagnement auprès d'elles.

Notre fédération a aussi réussi à demeurer près de ses membres et dynamiser notre vie associative. Nos groupes ont été conviés à deux rencontres nationales virtuelles et à des rencontres mensuelles. Notre responsable de la vie associative, Marie-Pier, a su maintenir le contact et offrir son soutien à nos membres. D'ailleurs, nous avons accueilli deux nouveaux membres cette année : le Transit et Femmes-Action séparation-divorce, tous deux situés dans la région du Saguenay.

Sur le plan de la défense des droits, ce fut une année chargée et productive. En effet, notre fédération a rédigé et présenté plusieurs mémoires. Cela démontre que notre fédération est toujours au cœur de l'actualité et mobilisée dans la défense des droits et intérêts des familles monoparentales et recomposées.

Nous avons d'ailleurs assisté à une avancée majeure pour des milliers de familles monoparentales. En effet, après plus de 20 ans de lutte, nous avons obtenu une bonification de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants. Lors du dépôt du budget de 2022-2023, le Gouvernement du Québec a annoncé qu'à compter du 1^{er} avril 2023, le montant de la pension alimentaire qui sera exclu des revenus passera de 350 \$ à 500 \$ par mois par enfant à l'aide sociale.

Nous avons aussi obtenu une bonification du financement à la mission pour les organismes communautaires famille (OCF). Leur financement sera augmenté de 40 000 \$ ce qui nous rapproche de la recommandation de la Commission Laurent qui consiste à accorder un financement de 200 000 \$ aux OCF. Nos représentations devront toutefois se poursuivre pour atteindre nos objectifs.

En terminant, je tiens à remercier chaleureusement toutes les membres du conseil d'administration. Un merci tout particulier à celles qui nous quittent, notamment Naïma Boukathem, de la Petite Maison de la Miséricorde, qui a effectué deux mandats consécutifs. Je tiens à souligner sa disponibilité, sa rigueur et son sens des responsabilités. J'aimerais aussi remercier Ève Jutras, de l'Association des familles monoparentales ou recomposées la source de Victoriaville, qui ne renouvellera pas son mandat. Ève a su porter les préoccupations de nos membres et tout particulièrement celles des régions.

Je me dois de souligner que c'est une dernière assemblée annuelle pour Lorraine, qui nous quittera l'automne prochain pour sa retraite, après plus de 17 ans comme permanente au sein de notre fédération. Nous avons vraiment été choyés de pouvoir compter sur sa connaissance fine de notre histoire de même que sur ses aptitudes et compétences en communications. Son travail s'est souvent effectué dans l'ombre, mais il était tout autant essentiel pour une organisation comme la nôtre. Nous aurions aimé pouvoir lui souligner notre appréciation en personne. Elle nous manquera certainement pour sa rigueur, son sens du devoir et des responsabilités, sa ténacité à faire avancer les dossiers et sa grande disponibilité. Elle me manquera aussi pour sa plume magnifique, qui m'a souvent fait paraître à mon meilleur, entre autres dans le mot de la présidente du Bulletin de liaison. Mais, ce n'est que partie remise! Nous aurons l'occasion de nous reprendre à l'automne, lors de la prochaine rencontre nationale qui, je l'espère, se tiendra en personne. Lorraine, au nom du conseil d'administration, de tous les membres et en mon nom personnel, merci beaucoup!

Ce n'est pas sans émotion que je termine mes quatre années de mandat à titre de présidente du conseil d'administration. En effet, c'est mon dernier mot de la présidente. Ce fut un honneur pour moi de vous représenter. J'ai tenté de le faire au meilleur de mes capacités et en toute transparence. Je suis fière de pouvoir affirmer que je quitte avec le sentiment du devoir accompli. La fédération possède tous les outils nécessaires à son bon fonctionnement. Elle jouit d'une bonne réputation et, malgré la période de la pandémie, elle a su se démarquer et demeurer active. J'ai appris beaucoup; ce fut une expérience très enrichissante et valorisante. Merci à mes collègues du conseil d'administration pour ce temps que vous avez généreusement consacré à nos rencontres ainsi que celui que vous avez investi sur les différents dossiers, et ce dans une franche camaraderie. Nous allons vivre des changements importants au cours des prochaines années. Après le départ de Lorraine, nous assisterons à celui de notre directrice générale. Au-delà de ces bouleversements, nous devrons nous assurer que la Fédération demeure toujours aussi active et pertinente.

Je tiens enfin à remercier de façon particulière Sylvie, notre directrice générale, sur qui j'ai pu compter en tout temps. C'est une personne d'un professionnalisme exemplaire et d'une transparence remarquable. À son départ, la fédération prendra du temps à faire le deuil du pilier sur lequel la fédération a pris cette solide assurance dont elle bénéficie. Merci aussi à notre petite dernière, Marie-Pier, qui est toujours disponible pour m'accompagner, notamment dans mes difficultés avec la technologie.

En matière de promotion et de défense des droits, on se désole parfois de la modestie de nos gains ou de l'énergie qu'il faut investir pour les obtenir. Comme je l'ai mentionné précédemment, nous avons obtenu certains succès ces dernières années. Évidemment, tout n'est pas gagné et nous devrons poursuivre nos luttes. Mais, il faut bien l'admettre : ces gains ne sont rien d'autre que... **les fruits de notre solidarité!**

Bonne assemblée générale à toutes et à tous!



Marie-Suzie Weche
Présidente

Les fruits de notre solidarité

BILAN DES ACTIVITÉS 2021-2022

Les activités que nous avons réalisées cette année s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action stratégique de 4 ans (2020-2024) adopté lors de l'assemblée générale annuelle du 24 septembre 2020.

AXE 1

VIE ASSOCIATIVE : ÉDUCATION POPULAIRE ET SOUTIEN AUX MEMBRES

- Favoriser les échanges et le partage de pratiques entre les membres.
- Développer des outils d'éducation populaire.

Alors qu'on croyait que le virtuel serait une mesure temporaire, force est de constater que la pandémie dure plus longtemps qu'espérée et que bien des membres apprécient tout de même cette dématérialisation. Si avec des citrons on fait de la limonade, l'équipe de travail et les membres ont su profiter de la pandémie pour se rencontrer plus que jamais!

1.1 Assemblée générale annuelle: 10 juin 2021

Assemblée générale annuelle : Des gains et un regain pour l'action!

C'est sous le thème ***Des gains et un regain pour l'action*** que s'est déroulée la 47^e Assemblée générale annuelle de la Fédération. Trente-et-un délégué.e.s de 23 groupes membres se sont réunis, virtuellement, le 10 juin 2021, pour participer à cette deuxième assemblée générale annuelle virtuelle de la FAFMRQ.

Un nouveau conseil d'administration en 2021-2022

À la suite de l'élection du conseil d'administration la mouture 2021-2022 du CA était composée de: Marie-Suzie Weche, du Centre haïtien d'action familiale (présidente), Nancy Lacroix de l'Association des familles monoparentales et recomposées la Chaudière (vice-présidente), Diane Thibault de Mères et monde – Centre résidentiel et communautaire (trésorière), Hélène Derome de Première Ressource, aide aux parents (secrétaire), Naïma Boukhatem de la Petite maison de la Miséricorde (administratrice), Isabelle Couture, du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu – Bonjour Soleil (administratrice) et Ève Jutras de l'Association des familles monoparentales et recomposées la Source (administratrice).

Vague de féminicides

Alors que le Québec comptait neuf féminicides, des groupes membres de la FAFMRQ ont proposé de tenir une rencontre sur le sujet. Quelques semaines plus tard, au matin de la Rencontre nationale, nous en étions déjà à treize féminicides. C'est donc dans ce contexte que nous avons tenu un après-midi de formation et de ressourcement autour du thème des féminicides. Lors de cette rencontre, Myriam Dubé, professeure à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal, Yennelys Alcedo, consultante en violence conjugale et formatrice pour le Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC) et le Carrefour Sécurité en Violence Conjugale et Maud Pontel, coordonnatrice à l'administration et vie associative à l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale ont chacune fait une présentation sur la prévention des homicides conjugaux.

1.2 Rencontres nationales

1.2.1 Les 11 et 12 novembre 2021

Les 11 et 12 novembre derniers, nous avons tenu notre quatrième rencontre nationale virtuelle. Les 43 personnes inscrites provenant de 26 groupes membres se sont réunies pour discuter et réfléchir sur plusieurs sujets. D'abord, Simon Abdela du Partenariat Familles en mouvance de l'INRS nous a présenté le guide de fiches-synthèses sur la politique familiale. Ensuite, Suzie St-Cerny, professionnelle de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, a traité de la fiscalité des familles recomposées. De plus, Diane Dubeau, professeure au département de psychoéducation et de psychologie de l'Université du Québec en Outaouais, Cible Famille Brandon et Repère ont parlé de la séparation du point de vue des pères. Finalement, les membres ont également pu discuter d'actualité, du sondage sur la violence post-séparation, des outils de promotion de la formation « On se sépare... mais pas de nos enfants! » et du portrait des membres.

1.2.2 Le 10 mars 2022

Le 10 mars dernier, 23 groupes ont participé à notre cinquième rencontre nationale virtuelle. Encore une fois, une foule de sujets ont été abordés lors de cette rencontre. D'abord, Marie-Christine Saint-Jacques, professeure titulaire à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval, Amandine Baude, chercheuse d'établissement au Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles du CIUSSS-CN, le Réseau d'aide aux familles en transition (RAFT) et l'Association des familles monoparentales et recomposées de Maria Chapdelaine (AFMR) nous ont parlé des enfants qui vivent la séparation de leurs parents. Puis, Geneviève Labelle, sexologue et psychothérapeute, nous a offert un espace de réflexion sur le « care ». C'est aussi lors de cette rencontre que nous avons inauguré les désormais célèbres minutes historiques de la FAFMRQ, où nous pouvons profiter des savoirs ancestraux de Sylvie et Lorraine pendant qu'elles sont encore parmi nous. De plus, nous avons aussi fait une courte présentation de certaines données tirées du portrait des membres.

1.3 Nouveaux rendez-vous

Tant qu'à être en pandémie, l'équipe de la Fédération trouvait que c'était l'occasion rêvée de tester de nouvelles propositions dans le cadre de la vie associative.

1.3.1 Tournée virtuelle des membres

Commencés l'année dernière, ces rendez-vous ont été mis en place pour sonder les membres sur la vie associative et le soutien aux membres. De plus, c'était aussi un moyen de pallier à l'impossibilité d'aller à la rencontre des groupes chez eux. Lors des tournées virtuelles de cette année, sept groupes ont été rencontrés. Les discussions qui en ressortent sont, pour la responsable de la vie associative et de l'éducation populaire, un véritable carburant pour faire son travail.

1.3.2 Rencontres thématiques mensuelles

Lors de l'un des rendez-vous de tournée virtuelle de l'année dernière, certains membres avaient émis le souhait de se rencontrer plus souvent entre les rencontres nationales pour discuter de sujets divers. C'est ainsi que se sont ajoutées au calendrier de la vie associative 7 rencontres thématiques. Parmi les sujets abordés il y avait la campagne « Engagez-vous pour le communautaire », l'organisation du travail post-pandémie, une communauté de pratique sur la formation « On se sépare, mais pas de nos enfants! », la séparation et la recomposition en littérature jeunesse, la relève et la rétention de personnel, les OCF et l'ACA dans les rapports d'activités et la multiplication et la complexification des problématiques vécues par les parents. Les groupes ont été au rendez-vous lors de ces rencontres puisqu'on compte 40 présences.

1.3.3 Accueil et intégration

Conçues pour mieux faire connaître la FAFMRQ et ses dossiers, les rencontres d'accueil et d'intégration s'adressent d'abord aux nouveaux travailleuses et travailleurs des équipes des organismes membres. Par contre, parmi les travailleur.e.s des 9 groupes qui ont participé, deux étaient « d'anciennes » travailleur.e.s qui y assistaient pour faire une petite mise à jour. Cette rencontre avait donc un public plus large que celui prévu à l'origine.

1.3.4 Rendez-vous festif

Encore une fois, il s'agit d'une demande d'un membre formulée lors d'une tournée virtuelle. L'objectif était simplement de se réunir pour le plaisir et pour célébrer le fait d'être ensemble. Sept groupes membres ont festoyé avec l'équipe de travail. Et, pour la postérité, soulignons le « vive le vent » du RAME et du Fablier



1.4 Guide d'information juridique

« Madame... Mon chien a mangé mon devoir...» C'est ce genre d'excuses qu'on pourrait vous servir pour expliquer le retard dans la production du guide juridique. Mais disons seulement qu'après plusieurs péripéties, notre fameux guide est maintenant sur la bonne voie et avance. Nous avons eu la collaboration d'étudiantes et d'étudiants du programme Pro Bono de l'Université de Montréal pour la recherche et la préredaction de certaines fiches. Nous travaillons maintenant avec Andrée Savard pour la rédaction et Michelle Giroux et Clémence Bensa pour la révision. Il restera encore quelques étapes avant de pouvoir présenter une version finale à nos membres, mais nous sommes confiantes de pouvoir y arriver pour la Rencontre nationale de novembre 2022.

1.5 Portrait des membres

À l'automne 2021, la Fédération a lancé une démarche pour dresser un portrait de ses membres. Ce portrait rencontre plusieurs objectifs. D'abord, mieux connaître les membres nous permet de faire plus de liens entre eux. Ensuite, mieux connaître les membres nous facilite la tâche quand vient le temps de les représenter. Puis, ce portrait se veut aussi une carte de visite que les membres pourront utiliser pour parler de qui ils sont. Pour nous aider dans cette démarche, nous nous sommes adjoint les services de Sophie Dubois-Paradis, de la firme Dubois-Tétu, consultant.e.s en développement culturel, recherche et analyse. Mme Dubois-Paradis s'est occupé du questionnaire, de sa gestion en ligne et de toute l'analyse des données. Pour la suite, nous souhaitons valider les résultats avec les membres et approfondir l'analyse avant de lancer officiellement le portrait à l'automne 2022.

1.6 Comité financement

Lors d'une rencontre spéciale sur le financement, quelques groupes ont souhaité se réunir en comité pour discuter de la question. L'année dernière, nous avons donc ajouté au plan de travail un comité dont le mandat est d'effectuer une veille sur la question du financement et d'identifier comment nous pouvons porter nos revendications.

Alors que les OCF ont reçu une hausse importante de leur financement à la mission, le comité s'est mis temporairement en veille. Il a tout de même été consulté, avec le Conseil d'administration, sur la question des seuils planchers dans le cadre de la démarche de mise à jour entreprise par le RQ-ACA. Une rencontre s'est tenue le 2 mai dernier pour mieux saisir les enjeux et discuter des propositions. Adoptés en 2003, ces seuils planchers étaient basés sur un consensus intersectoriel à la suite d'une démarche de réflexion et de consultation de plus d'une année. Ils devaient servir à mieux refléter les besoins réels de financement à la mission des organismes d'ACA auprès du gouvernement et de ses différents ministères. La démarche doit se poursuivre jusqu'à l'adoption des seuils planchers par les membres du RQ-ACA en octobre. Puis, il faudra travailler à l'appropriation des seuils planchers et de méthodes de calcul par les groupes.

1.7. Comité violence conjugale post-séparation (VCPS)

Le mandat du comité violence conjugale post-séparation est d'identifier les problèmes, les enjeux et les besoins des membres notamment en matière de formation des intervenant.e.s sur la VCPS et de travailler en étroite collaboration avec les regroupements, organismes et chercheur.e.s qui possèdent des expertises sur le sujet afin de mieux comprendre la problématique, soutenir nos membres et ainsi préciser notre rôle et actions, dans ce dossier.

Le comité violence conjugale post-séparation de la FAFMRQ en est maintenant à sa deuxième année d'existence. Le comité a tenu trois rencontres en 2021-2022. Une des premières actions du comité cette année a été de concevoir et diffuser un sondage auprès des membres de la Fédération, ce qui a permis de mieux connaître les réalités vécues sur le terrain en matière de violence conjugale, d'identifier les besoins des groupes en terme d'information et de formation et de donner l'occasion aux membres de formuler leurs attentes quant au rôle que la Fédération peut jouer et aux actions qu'elle peut poser. Conformément à ce qui avait été pressenti, une grande majorité des organismes membres de la FAFMRQ ont dit accueillir régulièrement (57,1 %) ou à l'occasion (38,1 %) des familles qui vivent ou ont vécu une problématique de violence conjugale. Parmi les principaux problèmes vécus par ces familles, on retrouve des difficultés en lien avec la coparentalité (91 %), des difficultés avec la protection de la jeunesse (81 %) et des personnes qui disent que leur sécurité physique ou mentale est compromise (81 %). Une majorité d'organismes ont également exprimé le besoin d'être mieux outillés pour mieux intervenir auprès des parents (81 %) et auprès des enfants (76 %) qui vivent ou ont vécu de la violence conjugale ou de la violence conjugale post-séparation. Bref, ces résultats ont confirmé que l'existence d'un comité dédié à la VC au sein de la Fédération s'appuie sur des besoins réels de la part des membres.

Les membres du comité se sont également penchés sur les actions qui pourraient être mises de l'avant par la FAFMRQ et les représentations politiques en font évidemment partie. D'ailleurs, la Fédération a formulé des recommandations en lien avec la VC dans plusieurs de ses mémoires et ce fut le cas encore cette année. En plus de recommander l'ajout d'une définition claire de « la violence familiale exercée en contexte familial » dans le *Code civil*, dans le cadre du Projet de loi 2 - *Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant de Code civil*, la FAFMRQ a également réclamé que l'exposition à la violence conjugale fasse l'objet d'un motif distinct de compromission dans le cadre du projet de loi 15 sur la réforme de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Dans la foulée des consultations menées sur le projet de loi 15, la Fédération a participé à un point de presse aux côtés des regroupements qui travaillent en violence conjugale, afin d'interpeller le gouvernement sur l'importance de cet enjeu. Par la suite, s'est tenue une rencontre avec le ministre de la Justice et le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, qui se sont engagés à ce que l'exposition à la VC devienne un motif distinct de compromission dans la *Loi sur la protection de la jeunesse*.

Le comité se retrouvera à l'automne pour décider des prochaines actions à mener dans le dossier de la violence conjugale et de la violence conjugale post-séparation, mais on peut d'ores et déjà s'attendre à ce qu'une formation sur la violence conjugale, conçue et donnée par des expert.e.s, soit offerte à l'ensemble des organismes membres de la FAFMRQ.

Les membres du Comité VCPS sont: Baya El Hachemi (Halte la Ressource), Gabrielle Juneau (Quartier des femmes), Nancy Lacroix (AFMR la Chaudière), Marie Josèphe Pigeon (SEP), Sylvie Pinet (AFMR La Source), Nathaly Roy (RAFT), Mira Tremblay-Laprise (AFMR Maria-Chapdelaine), Audrey Gosselin (Première Ressource, aide aux parents), Nora Rubio (Petite Maison de la Miséricorde), Mélisande Laurendeau (Alliance des Maisons de 2^e étape). Lorraine Desjardins et Marie-Pier Riendeau y siègent également pour l'équipe de travail.

1.8 Reconnaissance et financement

1.8.1 Bonification du financement pour les OCF à venir en 2022-2023

Au chapitre du financement, ce fut une année somme toute positive. En effet, rappelons que l'an dernier pour nos organismes membres financés par le ministère de la Famille, le Ministre Lacombe avait annoncé un investissement supplémentaire de 85 M\$, sur cinq ans, pour le financement à la mission des organismes communautaires Famille (OCF) du Québec. L'investissement annoncé a permis à tous les OCF d'atteindre un financement de 130 000 \$ annuellement, ce qui a constitué une avancée substantielle pour une majorité d'entre eux! En novembre 2021, lors de la mise jour à jour économique, le gouvernement a également annoncé une augmentation de 6 M\$ aux haltes-garderies communautaires. Il est maintenant de 12 M\$ par année, ce qui double l'enveloppe actuelle. Rappelons que ce sont dans les OCF, en grande majorité, que sont offerts les activités de haltes-garderies. Ces sommes s'ajouteront donc pour l'année 2022-2023 au nouveau programme des haltes-garderies communautaires en vigueur depuis le 1^{er} avril 2022. De plus, le ministre de la Famille a annoncé, le 17 mai 2022, une bonification substantielle pour le financement à la mission des OCF pour l'année 2022-2023. En effet, plusieurs de nos organismes membres verront leur financement passer de 130 000 \$ à près de 170 000 \$ en 2022-2023. D'ici 5 ans, leur financement annuel passera à 185 000 \$. La Fédération a salué cette bonne nouvelle par voie de communiqué¹. Toutefois, nous n'avons pas encore atteint le montant de 200 000 \$ tel que recommandé par la Commission spéciale sur les droits des enfants afin de couvrir tous les frais de fonctionnement des organismes communautaires Famille. Nous devrons poursuivre nos représentations et nos actions auprès du ministre de la Famille afin d'atteindre la cible fixée par la Commission Laurent.

1.8.2 Comité action communautaire (CAC)

Le comité action communautaire (CAC), qui remplace la Table des partenaires des OCF, a tenu quatre rencontres cette année (novembre 2021, février, mars et mai 2022). Rappelons que le mandat du comité est d'assurer une communication soutenue concernant les orientations ou les décisions émanant du milieu communautaire ou du gouvernement; discuter des moyens d'accroître la portée de l'action communautaire autonome Famille; proposer des solutions permettant de resserrer les liens entre les OC et le Ministère et, enfin, partager les connaissances sur le milieu et sur la réponse à donner aux besoins des familles. Toutefois, la reconnaissance des nouveaux OCF ne relève que du ministère de la Famille. Les regroupements Famille n'ont plus le rôle de recommandation, comme c'était le cas auparavant. Le Ministère a reçu, cette année, 7 nouvelles demandes de reconnaissance et 2 ont été reconnues admissibles. Le CAC est composé de la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ), de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), de la FAFMRQ et de l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ). Du côté des représentants du Ministère, c'est le sous-ministériel aux politiques et celui des services à la clientèle et des relations avec les partenaires qui sont présents. Lors des rencontres, les discussions ont porté sur la reddition de compte du nouveau programme du financement des OCF, la révision du programme des haltes-garderies communautaires qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022, la répartition des sommes allouées dans le cadre du PAGAC et le soutien financier pour les travailleurs de proximité annoncées dans le cadre du budget de mars 2022.

¹ <http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2022/05/VF-COMMUNIQUE-FAFMRQ-FIN-OCF-2022-05.pdf>

1.8.3 Campagne #Engagez-vous pour le communautaire

Créée à l'initiative du RQACA, cette campagne de mobilisation réunit l'ensemble des secteurs de l'action communautaire autonome (ACA) et réclame du gouvernement une augmentation substantielle du financement des organismes d'ACA, le respect de leur autonomie ainsi qu'un réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux.



Photo : RQ-ACA

La campagne **#Engagez-vous** s'est poursuivie et même intensifiée puisque nous étions en année préélectorale. Le comité suivi-action (dont nous faisons partie) et les antennes régionales et le RQ-ACA ont organisé deux grands rassemblements virtuels (à l'automne et à l'hiver) pour mousser la participation à la campagne. Le 25 octobre, dans le cadre de la journée nationale de reconnaissance de l'action communautaire autonome, plusieurs centaines de groupes ont pris part à l'action « Coup de sifflet pour la CAQ ! ». Pour cette action, nous avons créé un outil qui mettait en lumière les demandes **d'Engagez-vous** face aux besoins de nos membres. Puis, du 21 au 24 février, les groupes de toutes les régions du Québec se sont relayés pour prendre part à une vague massive de grèves, de fermetures et d'actions rotatives. Plusieurs groupes membres de la FAFMRQ ont participé aux actions de la campagne **#Engagez-vous**. Pour cette action, la FAFMRQ a travaillé de concert avec l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ) et la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) pour produire des outils dans le cadre de la campagne. En effet, nous avons créé un visuel avec nos trois logos, diffusé un communiqué de presse commun et invité nos groupes à envoyer une lettre à leurs député.e.s et au ministre de la Famille.

1.9 Soutien aux membres

Si, dans la première partie de notre mission, on retrouve la défense des droits et des intérêts des familles monoparentales et recomposées du Québec et la représentation politique des membres, la deuxième partie met l'emphase sur le soutien aux membres par diverses activités de formation et d'information.

Que ce soit de façon formelle ou informelle, le soutien aux membres représente une partie importante du travail au sein de la Fédération et demeure au cœur de nos préoccupations quotidiennes. Les besoins exprimés sont divers et touchent différents aspects de l'existence d'un groupe communautaire. De plus, en temps de pandémie, les préoccupations des groupes sont parfois décuplées. Nous avons donc essayé de soutenir les groupes membres, tant dans leurs défis quotidiens que dans ceux liés à la crise sanitaire. Malgré le télétravail, les membres savaient pouvoir trouver l'équipe de la FAFMRQ au bout du fil ou par courriel.

1.9.1 Suivi formation et promotion :

On se sépare... mais pas de nos enfants !

À la suite du départ de l'agente de formation, Lama Boughaba, le suivi de la formation s'est fait plus au ralenti. Un nouveau groupe est devenu membre, entre autres, grâce à la formation. Nous avons aussi organisé une rencontre thématique mensuelle pour discuter d'une communauté de pratique sur la formation. Puis à l'automne, nous avons présenté les outils de promotion. La formation est toujours bien vivante et la suite est à venir!



AXE 2

DÉFENSE DES DROITS/ DOSSIERS POLITIQUES ET PARTENARIATS DE RECHERCHE

- Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques des familles monoparentales et recomposées;
- Augmenter la mobilisation des membres sur les dossiers politiques menés par la FAFMRQ;
- Maintenir et développer nos partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions.

2.1 Lutte à la pauvreté

2.1.1 Traitement des pensions alimentaires pour enfants

Depuis plusieurs années, la FAFMRQ lutte pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans quatre programmes gouvernementaux: à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique. En février 2022, à l'approche du budget et des élections prévues pour l'automne, la Fédération a fait parvenir une lettre au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour lui rappeler la promesse de la Coalition Avenir Québec de procéder à l'exemption complète des pensions alimentaires pour enfants.

L'actualité

L'exemption de la pension alimentaire haussée pour certains programmes d'aide



En 2019-2020, le montant de pension alimentaire pour enfant pouvant être exempté du calcul des aides financières gouvernementales avait connu une bonification appréciable. Lors du dépôt du budget de 2022-2023, le gouvernement du Québec a annoncé une nouvelle bonification. Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2023, le montant de pension alimentaire qui sera exclu des revenus passera de 350\$ à 500\$ par mois par enfant à l'aide sociale. Pour l'aide financière aux études, les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique, l'exemption passera de 4 200 \$ à 6 000\$ par année.

Ces gains importants pour des milliers de familles monoparentales ont été réalisés grâce aux actions concertées de la FAFMRQ et d'autres organismes représentant des personnes assistées sociales, des étudiant.e.s ou œuvrant dans le milieu juridique. La FAFMRQ a salué publiquement cette avancée importante qui touche des milliers de familles monoparentales, tout en précisant qu'elle poursuivrait ses démarches pour obtenir l'exemption complète.

2.1.2 Collectif pour un Québec sans pauvreté



En 2021-2022, la FAFMRQ a encore une fois participé activement aux travaux et aux actions menées par le **Collectif pour un Québec sans pauvreté**. Au cours de la période couverte par le présent rapport d'activité, le Collectif a tenu quatre rencontres, en septembre et novembre 2021, ainsi qu'en février et mai 2022. Cette année encore, ces rencontres ont toutes été tenues virtuellement.

Quelques-unes des activités du Collectif ont été consacrées à clore la campagne **[R]ASSEMBLONS un Québec riche de tout son monde**. Des journées de réflexion stratégique ont été tenues en vue de préciser la position du Collectif sur différents enjeux (soins dentaires et de la vue, transport collectif et accès au numérique) et de proposer de nouvelles revendications aux membres. Il reste encore un recueil-bilan sur l'ensemble de la démarche **[R]ASSEMBLONS** à produire, ce qui devrait être fait dans les mois à venir.

Le Collectif a également poursuivi la production et la diffusion de divers outils d'éducation et de sensibilisation sur la pauvreté. Notamment, une publication intitulée **Évolution des prestations d'assistance sociale au Québec (1970-2021)** a été produite et diffusée à l'ensemble des membres et des partenaires du Collectif. Une campagne a également circulé sous forme d'autocollants et de vignettes à partager dans les médias sociaux dans le cadre des consultations prébudgétaires. C'est sous le thème **Ce qu'il faut pour sortir la tête de l'eau** que les trois revendications suivantes ont été largement reprises: 1) la couverture des besoins de base; 2) un salaire minimum à 18 \$; 3) des services publics forts, universels et accessibles.

La Fédération et plusieurs de ses organismes membres ont également participé à l'action de visibilité nationale du 1^{er} avril qui se tenait, pour la deuxième année consécutive, sous le thème **Ce n'est pas un poisson d'avril. Au Québec, une personne sur dix ne couvre pas ses besoins**. Comme l'année dernière, la FAFMRQ avait ajouté sa couleur spécifique en précisant que **Les familles monoparentales sont deux fois plus susceptibles de se retrouver dans cette situation**. Cette année, c'est devant la Tour de la Bourse au centre-ville de Montréal, où se trouvent les bureaux du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, que la Fédération a tenu une action symbolique, en compagnie des travailleuses de l'organisme Halte la Ressource et du Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrantes du Québec (RAFIQ). Les images de cette action ont été captées sur vidéo et diffusées sur les médias sociaux².

2 <https://www.youtube.com/watch?v=IdxTW-s68WE>



2.1.3 Minimum 18 \$

Une nouvelle coalition, composée d'une dizaine de partenaires syndicaux et communautaires, a vu le jour, pour repenser la revendication d'un salaire minimum à 15 \$ l'heure qui avait été portée pendant plusieurs années par la **Campagne 5-10-15**. Les travaux de cette coalition ont débouché sur la revendication d'un salaire minimum à 18 \$ l'heure, d'où son nom de **MINIMUM 18 \$**. Ce montant a été déterminé en retenant deux indicateurs, soit la mesure de faible revenu à 60 % du revenu médian (MFR-60) et le revenu viable défini par l'Institut de recherche et d'information socioéconomique. Encore une fois, il s'agit ici de permettre à une personne qui travaille 35 heures par semaine de sortir de la pauvreté. La FAFMRQ a évidemment appuyé cette nouvelle revendication et a relayé les publications et informations à ses membres. La porte-parole de la Coalition et du Collectif pour un Québec sans pauvreté, Virginie Larivière, a également signé un article sur le sujet dans le *Bulletin de liaison* de mars 2022 de la FAFMRQ.

Les membres de la Coalition Minimum 18 \$ sont: le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le Front de défense des non-syndiquéEs (FDNS), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APPTSS).



2.1.4 Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

Depuis 2018, la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) est un organisme incorporé en vertu de la troisième partie de la *Loi des compagnies*. La CQMMF a tenu deux rencontres au cours de l'année 2021-2022, auxquelles la FAFMRQ a participé. Malgré la pandémie, la CQMMF a organisé le 17 octobre 2021, la 5^e action de la Marche mondiale des femmes. Une conférence de presse ainsi qu'une marche ont été organisées au square Cabot à Montréal, où près de 300 personnes ont participé, dont l'équipe de la FAFMRQ. Des actions citoyennes ont également été réalisées dans plusieurs régions du Québec auxquelles certains de nos membres ont participé. C'est sous le thème « Résistons pour vivre, marchons pour la solidarité » que la CQMMF a mis de l'avant cinq revendications visant à améliorer les conditions de vies des femmes – notamment une hausse substantielle du salaire minimum, une transition écologique porteuse de justice sociale et la mise en place de mesures inclusives tenant en compte la complexité du parcours des femmes migrantes, immigrantes et racisées – mais elle tenait à mettre aujourd'hui l'accent sur les revendications concernant les femmes et les filles autochtones. Une rencontre de la CQMMF s'est tenue le 14 mars dernier pour faire le bilan des actions, notamment le suivi des revendications et dégager des pistes d'actions et d'organisation pour la suite. De plus, le 24 avril, en solidarité avec les femmes du monde entier, la CQMMF a commémoré comme à chaque année, l'effondrement du Rana Plaza, au Bangladesh, qui en 2013, a tué au moins 1 132 personnes majoritairement des femmes et en a blessé plus de 2 500 autres. Cette journée se veut un appel à la solidarité féministe contre les entreprises transnationales. Rappelons que la CQMMF s'inscrit dans le cadre des actions de la Marche mondiale des femmes. L'AGA de la CQMMF se tiendra le 31 août prochain pour voir les suites des actions en vue pour 2025.



2.2 Politique familiale

2.2.1 Conciliation famille-travail-études

Coalition pour la conciliation famille-travail-études

La FAFMRQ a pris part à la naissance, en 2013, de la Coalition sur la conciliation famille-travail-études (CCFTÉ), composée des principales organisations syndicales québécoises et d'organisations féministes, communautaires, populaires et étudiantes. Rappelons que la Coalition porte un projet solidaire pour que les Québécoises et les Québécois fassent des gains significatifs en matière de conciliation famille-travail-études afin d'apporter une réponse collective aux bouleversements et aux nouvelles réalités auxquels la population est confrontée.

La FAFMRQ agit comme porte-parole et assume la gestion financière de la CCFTÉ. La Coalition a encore été très active au cours de l'année, malgré le contexte de la pandémie. En effet, elle s'est réunie à quatre reprises et la FAFMRQ a participé à plusieurs rencontres (8) du comité stratégique. À la suite du lancement en juin 2021 de sa deuxième étude sur la conciliation famille-travail-études en contexte de pandémie, la Coalition a poursuivi cette année des rencontres avec des ministres et représentant.e.s de partis d'opposition pour leur présenter les résultats de l'étude et mettre de l'avant certaines revendications dans le contexte préélectoral. La Coalition a également suivi le dépôt par la ministre Blais, le 27 octobre dernier, du plan d'action en matière de proche aidance. Ce plan d'action contient une soixantaine de mesures, dont certaines réfèrent à la conciliation famille-travail-études et aux responsabilités de proche aidance. La Coalition a également suivi les travaux entourant l'adoption du projet de loi sur les services de garde. Dans ce dernier, il a été adopté que la conciliation famille-travail-études soit une réponse aux besoins des parents en matière de services de garde. La Coalition a rencontré, à quelques reprises, la ministre responsable de la Condition féminine, Mme Isabelle Charest, et les représentantes du Secrétariat à la Condition féminine dans le cadre des consultations en vue de la prochaine stratégie égalité entre les femmes et les hommes, notamment pour réclamer une loi-cadre sur la conciliation famille-travail-études. La Coalition a également accueilli un nouveau membre, soit l'Institut Canadien de l'éducation des adultes (ICÉA). La Coalition a été très présente sur les réseaux sociaux, notamment en publiant plusieurs vignettes sur les principales revendications de la Coalition. Rappelons que la Coalition ne dispose d'aucune ressource humaine. Pour pallier à ce manque, le comité stratégique a décidé de présenter une demande de subvention sur trois ans, dans le cadre de l'appel de projets en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au Secrétariat à la condition féminine, dans le volet sur les responsabilités familiales et un meilleur équilibre entre la vie familiale, professionnelle, étudiante, sociale et politique. La demande doit être complété pour le 10 juin prochain.

2.2.2 Le Grand chantier pour les familles

Le 21 octobre dernier, le premier ministre Legault et le ministre de la Famille ont lancé le Grand chantier pour les familles pour compléter et moderniser le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE). Ce plan comprend 45 mesures et six priorités ont été identifiées : 1) Créer suffisamment de places pour répondre aux besoins des familles; 2) Contribuer à une plus grande équité financière entre les familles; 3) Accroître l'efficacité du réseau pour mieux le développer; 4) Consolider le milieu familial; 5) Assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant; 6) Remettre l'égalité des chances au cœur de notre action. La FAFMRQ a participé à une rencontre, le 12 novembre dernier, avec le ministre de la Famille dans le cadre du CAC pour présenter le plan d'action du grand chantier et solliciter notre participation, notamment à l'égard des familles et des enfants vulnérables, sur la garde atypique et qui concernent davantage les organismes communautaires Famille. Un Forum pour présenter l'avancement des travaux sur le chantier famille se tiendra le 27 mai prochain, à Trois-Rivières, auquel la FAFMRQ a été invitée .

2.2.3 Services de garde éducatifs à l'enfance - Projet de loi no. 1

En octobre 2021, le ministre de la Famille a déposé le Projet de loi no. 1 - Loi modifiant la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement*. La FAFMRQ a rapidement fait connaître son désir d'être entendue dans le cadre des consultations particulières avec la Commission des relations avec les citoyens. Bien que la Fédération n'ait pas été invitée, elle a quand-même déposé un mémoire dans lequel elle recommandait notamment que le gouvernement du Québec investisse la totalité des sommes obtenues du programme national de garderie du gouvernement fédéral, en priorisant la création de nouvelles places subventionnées au sein du réseau des centres de la petite enfance. Toutefois, la FAFMRQ a réitéré que les services de garde n'étaient pas la seule réponse aux besoins des familles et a recommandé que le gouvernement reconnaissasse le travail des organismes qui

accueillent les familles monoparentales et recomposées en leur accordant un financement à la mesure de leurs besoins. La *Loi* a finalement été adoptée le 7 avril 2022 par l'Assemblée nationale. Le mémoire intitulé ***Services de garde éducatifs à l'enfance: Un chantier vers une véritable égalité des chances pour TOUS les enfants du Québec*** est disponible sur le site de la FAFMRQ³.

2.2.4 Réforme du droit de la famille - Projet de loi no. 2

Depuis plusieurs années, la FAFMRQ réclame une réforme en profondeur du droit de la famille de façon à mieux tenir compte des réalités familiales d'aujourd'hui ainsi que mieux protéger les conjoints de fait et les enfants nés hors mariage. Or, cette année, un premier pas a été réalisé avec le dépôt, en octobre 2021, du Projet de loi no. 2 - *Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil*. Cette fois-ci, la Fédération a été invitée à participer aux consultations particulières qui se sont tenues du 30 novembre au 3 décembre 2021. Bien que la FAFMRQ ait salué plusieurs des avancées contenues dans le projet de loi no. 2, notamment la prise en compte de la violence familiale et conjugale dans les décisions concernant l'enfant et le maintien de liens avec la famille d'origine pour les enfants adoptés, nous avons déploré que la réforme proposée ne touche que le volet filiation du droit familial. Comme son titre l'indique, ***Vivement vers une réforme complète du droit de la famille***⁴, le mémoire déposé à la Commission des institutions par la FAFMRQ réitère l'urgence de s'attaquer au volet conjugalité du droit familial. Rappelons que la position principale de la Fédération en cette matière est d'étendre les protections actuelles du mariage aux couples avec enfants, qu'ils soient mariés ou non, incluant l'obligation alimentaire entre conjoints, le partage du patrimoine familial et la protection de la résidence familiale. Le mémoire

de la FAFMRQ a reçu l'appui de l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale, du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, de Relais-femmes, du Réseau des lesbiennes du Québec et du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec.

Au moment d'écrire ces lignes, l'étude détaillée du projet de loi no. 2 était toujours en cours, mais on peut espérer que son adoption finale puisse se faire avant la fin de la session parlementaire et du déclenchement de la campagne électorale.

2.2.5 Protection de la jeunesse - Projet de loi no. 15

Dans les suites du Rapport de la *Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*, le ministre délégué à la Santé et des Services sociaux avait promis de procéder rapidement à la réforme de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. C'est donc en décembre 2021 que le Projet de loi no. 15 - *Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives* a été déposé à l'Assemblée nationale. La Commission de la santé et des services sociaux a tenu des consultations particulières en février 2022. Encore une fois, la FAFMRQ a fait connaître son désir d'être entendue en commission, mais n'a pas été invitée. Cela ne nous a pas empêché de déposer un mémoire présentant neuf recommandations, dont la mise en place de mesures efficaces de lutte contre la pauvreté, un réel accès à la justice, la protection des femmes et des enfants victime de violence conjugale et l'inclusion, dans la *Loi sur la protection de la jeunesse*, de l'exposition à la violence conjugale comme un motif distinct de compromission.

À la suite des consultations sur le projet de loi, la FAFMRQ a participé à une conférence de presse, tenue le 22 février, avec les groupes qui travaillent en violence conjugale, pour demander des amendements au projet de loi de façon à prendre en compte l'exposition à la violence conjugale dans les motifs de compromission.

3 http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2021/11/MemoireFinalFAFMRQ_ConsultationSGEE_2021-11.pdf

4 <http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2021/12/00MemPL2Final-FAFMRQ2021-12.pdf>

Une rencontre de ces mêmes groupes a ensuite eu lieu avec le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et le ministre de la Justice, qui ont tous les deux confirmé leur intention de se conformer aux demandes des groupes. La *Loi* a finalement été adoptée le 14 avril 2022 et l'exposition à la violence conjugale est maintenant un motif distinct de compromission. On peut lire le mémoire *L'intérêt de l'enfant: une responsabilité collective* sur le site de la FAFMRQ⁵.

2.3 Partenariats de recherche

2.3.1 Partenariat Séparation parentale, recomposition familiale : Enquête longitudinale auprès des familles séparées et recomposées du Québec

Ce partenariat a débuté en avril 2016 et se terminera le 31 mars 2024, (nous avons obtenu une année supplémentaire en raison de la pandémie). Cette année, la FAFMRQ a encore une fois été aux premières loges de cet ambitieux projet, puisque la directrice générale a agi à titre de co-directrice communautaire aux côtés de Marie-Christine Saint-Jacques, co-directrice scientifique. Cette enquête longitudinale, c'est-à-dire qu'elle cherche à comprendre comment la situation des personnes interrogées va évoluer dans le temps (en 2018, en 2020 et en 2022), vise à mieux comprendre comment les parents québécois et leurs enfants vivent la séparation et, le cas échéant, la vie avec un nouveau partenaire. Elle vise aussi à mieux connaître l'utilisation que font les parents séparés des services qui s'adressent à eux et les enjeux sur le plan du droit et des politiques publiques. On mesure le point de vue des adultes, des parents, sur plusieurs années.

L'année 2021-2022 a porté principalement sur l'analyse des données du temps 2 (2020), sur la diffusion des données préliminaires de l'enquête, sur l'organisation d'un colloque dans le cadre de l'ACFAS en mai 2022, ainsi que sur la finalisation des chapitres du livre collectif. À ce titre, la FAFMRQ a été impliquée au cours de l'année dans le suivi des articles de plusieurs chapitres, notamment ceux traitant de la contractualisation des rapports conjugaux, des répercussions économiques des ruptures conjugales, du bien-être des mères séparées et du bien-être des couples nouvellement formés, en plus de participer au comité éditorial. Sa parution est prévue à l'automne 2022. Plusieurs rencontres des divers comités d'axes et du comité d'orientation se sont tenues. De plus, le 29 octobre dernier, le partenariat a tenu sa 11^e journée annuelle à Trois-Rivières. Nous avons aussi, au cours de l'année, diffusé l'Infolettre du Partenariat auprès de nos membres afin de les tenir informés de l'évolution de l'enquête. De plus, nous avons fait une présentation dans le cadre du colloque de l'ACFAS, le 9 mai dernier, sur les angles morts de la fiscalité des familles monoparentales et recomposées notamment sur la taxe à la recomposition. Des chercheuses ont également participé à nos 2 rencontres nationales afin de présenter des données préliminaires de l'Enquête. Vous pouvez consulter le site Internet à l'adresse suivante: <https://enquete.arucfamille.ulaval.ca>

Au cours de la prochaine année, l'équipe réalisera le 3^e et dernier temps de collecte de l'enquête. Le printemps et l'été permettront de finaliser la préparation des questionnaires et leur programmation. L'automne sera marqué par les prétests et la tenue de la rencontre annuelle des membres. Au cours de l'année, différentes activités sont aussi prévues, afin de diffuser les résultats de l'enquête auprès des organisations partenaires. Par ailleurs, l'analyse des données du temps 2 a débutée et se poursuivra au cours de l'année.

⁵ http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2022/02/00VF_Mem_FAFMRQ_PL15-LPJ2022-02-1.pdf

2.3.2 Partenariat Familles en mouvance - Regards croisés sur les familles contemporaines : enjeux sociaux et juridiques

Ce partenariat de recherche, où siège la FAFMRQ, réunit une dizaine de chercheurEs et une dizaine de collaboratrices et collaborateurs issu.e.s de plusieurs universités et spécialisé.e.s dans différentes disciplines, quatre partenaires des milieux communautaires et quatre partenaires des milieux gouvernementaux. Ce partenariat s'articule autour de trois axes: la pluralité normative entourant les liens conjugaux, la pluralité normative entourant les liens de filiation et les enjeux normatifs en lien avec les solidarités, la protection et la participation sociale.

En plus de siéger au conseil des partenaires, la FAFMRQ siège aux comités d'axes 1 et 3. Les comités d'axes ont pour mandat d'élaborer annuellement une programmation d'activités de recherche, de diffusion et de transfert liées aux travaux de l'axe. Ils sont tripartites, réunissant des chercheurs, des représentants des partenaires communautaires et des représentants des partenaires gouvernementaux. Le conseil des partenaires a tenu une seule rencontre cette année. L'année a été consacrée principalement à l'élaboration d'une nouvelle programmation pour 2022-2026, puisque la programmation 2018-2022 tire à sa fin. Sous la direction de Maude Pugliese, professeure au centre Urbanisation Culture et Société de l'INRS, la prochaine programmation aura pour titre *Reconfigurations familiales et nouvelles modalités de la (re)production des inégalités sociales*. Advenant l'obtention d'un nouveau financement du FRQSC, cette programmation sera orchestrée autour d'axes de recherche très porteurs qui permettront d'accueillir de nouveaux chercheurs et nouvelles chercheuses en son sein et de rassembler l'équipe autour d'un vaste projet scientifique d'une grande actualité. La FAFMRQ a toujours été très active au sein de ce partenariat et compte poursuivre son engagement dans cette nouvelle programmation.

En 2021-2022, le partenariat a encore tenu une quantité appréciable d'activités, notamment sous la forme de conférences virtuelles. Parmi les thèmes abordés cette année, on retrouvait l'adoption intrafamiliale, des réflexions autour de la notion de précarité ainsi que les parents polyamoureux et le dévoilement aux enfants. La FAFMRQ a également participé à une conférence-midi sur les familles et le logement, *Un chez-soi adapté pour toutes les familles du Québec?*⁶, où l'agente de recherche et de communication a présenté les résultats d'un sondage mené auprès de familles monoparentales et recomposées. La Fédération a également participé au Volume 18 du *Bulletin de liaison* du Partenariat en y présentant les dossiers sur lesquels elle consacre ses énergies.

2.3.2.1 Pluralité normative entourant les liens conjugaux (axe 1)

La FAFMRQ siège sur cet axe de recherche qui se concentre sur les enjeux sociaux entourant les transformations et la multiplication des formes de la conjugalité. Au cœur de ces questions se trouvent les négociations conjugales autour d'enjeux aussi divers que le choix de l'union, les liens économiques entre conjoints, la conciliation famille-travail-études, la rupture et ses conséquences sur les membres de la famille. Cette année, le comité de l'axe 1 n'a pas tenu de rencontre formelle. Cependant, le partenariat a produit un outil de transfert des connaissances fort intéressant intitulé « Mariage et union libre: bien s'informer pour un choix éclairé »⁷.

Cet outil comporte une série de quatre infographies portant sur les thèmes suivants: 1) Inégalités et parcours de vie; 2) Les familles recomposées; 3) Enfants et séparation et; 4) Mariage/Union libre: un choix éclairé? La Fédération s'est d'ailleurs fait un plaisir de diffuser cet outil sur ses médias sociaux et auprès de ses membres.

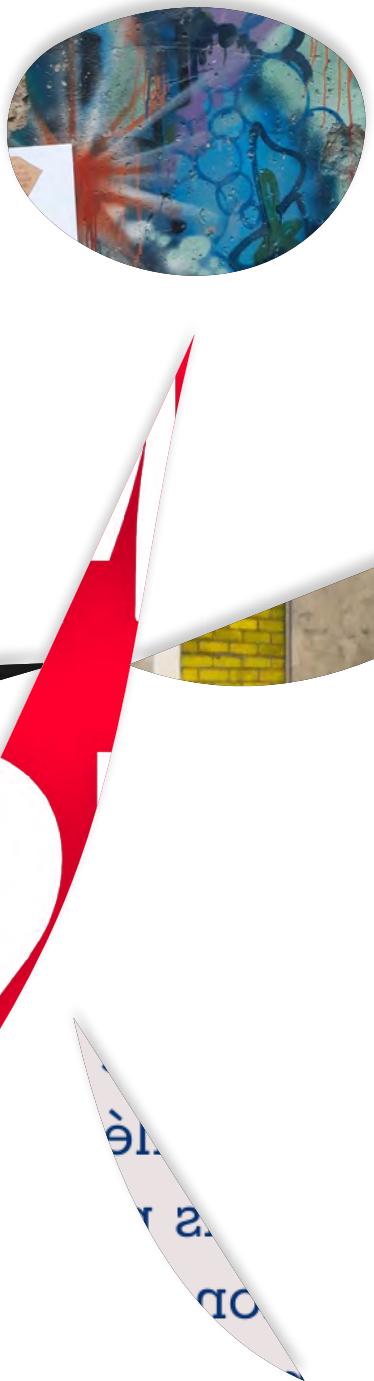
6 <http://www.partenariat-familles.inrs.ca/?p=26504>

7 <http://www.partenariat-familles.inrs.ca/?p=26392>

2.3.2.2 Enjeux en lien avec les solidarités, la protection et la participation sociale (axe 3)

La FAFMRQ siège sur cet axe de recherche qui a notamment pour tâche la mise à jour des fiches « *Agir sur les politiques familiales* » publiées en 2005. On s'accorde sur la pertinence de réactualiser l'outil de 2005 : mettre à jour certaines fiches et en ajouter d'autres ainsi que la production d'outils pour leur diffusion. Cette année, le comité d'axe sur les politiques familiales a tenu une seule rencontre pour finaliser l'outil sur les fiches. En effet, après plus de quatre ans de travail, le comité a terminé, en novembre 2021, la réalisation de l'outil sur la mise à jour des fiches synthèses *Agir sur les politiques familiales. La recherche: un outil indispensable*⁸. Ces fiches-synthèses se veulent un outil pratique pour les acteurs qui œuvrent en soutien à la famille, qu'ils soient du secteur communautaire, politique ou de la recherche. Au total, 18 fiches ont été retravaillées, chacune issue d'une revue des écrits scientifiques qui abordent la politique familiale sous toutes ses coutures. Cet outil de transfert de connaissance a d'ailleurs, été présenté en primeur à nos membres lors de notre rencontre nationale de novembre 2021. Nous tenons à remercier Simon Abdela qui, grâce à sa persévérance, à son engagement et à sa plume, ce projet a permis d'aboutir.

Au sein de ce comité d'axe, la FAFMRQ est également partenaire du projet de recherche sur le surendettement parmi les ménages québécois, sous la direction de Maude Pugliese. La Fédération a constaté dans sa pratique les problèmes de surendettement des parents et plus particulièrement des mères séparées depuis longtemps, mais cette réalité est peu documentée. Ce projet décrira les liens entre les séparations et le surendettement et soutiendra ainsi les efforts de représentation politique et de soutien des familles par la FAFMRQ. Ce projet se poursuivra jusqu'en 2023



⁸ <http://www.partenariat-familles.inrs.ca/?p=26275>

AXE 2

AXE 3. VISIBILITÉ, PROMOTION ET COMMUNICATION

Augmenter la visibilité de la FAFMRQ et de ses membres sur les enjeux entourant les familles monoparentales et recomposées

3.1 Membership

La Fédération compte 42 organismes membres, dont 28 membres actifs et 14 membres associés. Les nouveaux groupes que nous avons accueillis cette année se situent tous les deux au Saguenay. D'abord, Femmes-Action séparation-divorce, est devenu membre en septembre 2021. La mission de cet organisme de Chicoutimi est de travailler avec et pour les femmes qui vivent une rupture d'union (séparation de fait, séparation légale, divorce) à faire face à leur nouvelle situation dans les meilleures conditions possibles. Puis, le Centre d'intervention familiale Le Transit s'est joint à notre Fédération en avril 2022. Cet organisme de Jonquière a pour mission de venir en aide à la fois aux jeunes 12-23 ans ayant des troubles de comportement et/ou des problèmes de toxicomanie, difficulté d'insertion sociale et/ou scolaire et à leurs parents. Bienvenue aux nouveaux membres!

3.2 Bulletin de liaison

Depuis le dernier rapport d'activités, deux numéros du *Bulletin de liaison* de la FAFMRQ ont été publiés et un troisième était en préparation. La diffusion du *Bulletin* se fait en mode électronique; chacun des numéros est ainsi envoyé par l'entremise de notre base de données qui contient plus de 1 000 adresses électroniques. À chaque année, une relance effectuée auprès de nos abonnés nous permet de recueillir des appuis financiers pour la publication de ce précieux outil d'information. En 2021-2022, la Fédération a offert à l'abonnement gratuit à l'ensemble des abonnés au Bulletin, ce qui a été accueilli avec plaisir.



Nous avons également informé l'ensemble des personnes inscrites à notre liste d'envois que le *Bulletin* sera à nouveau offert gratuitement en 2022-2023.

L'édition d'octobre 2021 était intitulée FAIRE ÉCHEC À LA VIOLENCE CONJUGALE: UNE MISSION URGENTE ET COLLECTIVE. Les sujets abordés dans ce numéro portaient sur les scénarios de protection pouvant être déployés par les victimes, le retour aux études des femmes monoparentales, les impacts de la pénurie des services de garde et la création d'un tribunal unifié de la famille.

Le *Bulletin* de mars 2022 portait fièrement le titre LES FAMILLES CHANGENT, LE DROIT FAMILIAL DOIT CHANGER AUSSI! On y abordait la réforme du droit de la famille, les diverses sources d'informations juridiques disponibles en ligne, la réforme de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et la campagne visant un salaire minimum à 18\$ l'heure.

Le numéro de juin 2022, qui était encore en préparation au moment d'écrire ces lignes, sera entièrement consacré au logement. On y trouvera notamment des témoignages recueillis auprès de familles monoparentales et recomposées et les éléments d'une Politique d'habitation basée sur le droit au logement proposée par le Front d'action populaire en réaménagement urbain.

Nous tenons encore une fois à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui ont contribué à enrichir le *Bulletin de liaison* de leurs précieux écrits et témoignages. Nous soulignons également l'excellent travail de David Bombardier pour la conception graphique et la mise en page.

3.3 Infolettre

Cette année, nous avons produit neuf infolettres aux membres. L'Infolettre permet de tenir les membres informés des derniers développements concernant les grands dossiers de la FAFMRQ, de l'actualité communautaire et gouvernementale et des mobilisations.

À la suite des commentaires de Bête féroce, la firme qui nous a accompagnés dans notre plan de communication, nous avons fait quelques changements à notre infolettre (plus d'images, moins de texte, une section pour nos publications et une autre avec une revue de presse, etc). Mais les plus importants changements suivront sans doute avec la refonte du site Internet.

3.4 Plan de communication

Le site Internet, ainsi que l'ensemble des outils de communication et de visibilité de la FAFMRQ font présentement l'objet d'une refonte, ceci de façon à mieux répondre aux besoins et aux objectifs identifiés dans le cadre de la démarche de planification stratégique, soit d'augmenter la visibilité de la FAFMRQ et de ses membres et soutenir la fédération dans l'élaboration d'outils et de stratégies permettant de visibiliser les enjeux entourant les familles monoparentales et recomposées.

Les travaux réalisés par l'agence Bête féroce ont donné lieu à une stratégie de communication sur laquelle la Fédération a déjà commencé à s'appuyer pour repenser ses façons de communiquer avec ses membres et un public plus large. Par exemple, la publication d'un mémoire est maintenant accompagnée de vignettes, partagées sur les médias sociaux, présentant les recommandations de la FAFMRQ. Plusieurs autres innovations dans nos façons de communiquer et de rendre plus visible le travail de la Fédération et de ses membres sont à prévoir dans les mois et les années à venir. Entre autres, l'embauche d'une personne dédiée aux communications pourrait être une avenue considérée par la Fédération. À suivre...

3.4.1 Site Internet et médias sociaux

La refonte du site Internet de la FAFMRQ constitue un des principaux piliers de notre stratégie de communication. En mars 2022, la Fédération s'est adjoint les services de l'agence Espresso communication et a commencé à travailler sur de meilleures façons de présenter la FAFMRQ et ses membres via son site Internet. Au moment d'écrire ces lignes, des travaux ont été réalisés afin de repenser l'arborescence du site et de mieux présenter l'information qui s'y retrouve. Une première ébauche visuelle devrait être présentée aux membres de la Fédération dans le cadre de l'assemblée générale annuelle. Les travaux se poursuivront dans les mois qui viennent pour culminer vers une refonte complète à l'automne 2022.

Du côté des médias sociaux, notre page Facebook a été abondamment alimentée au cours de la dernière année. En date du 14 mai 2022, notre page FB comptait 1720 adeptes (mentions « J'AIME ») et plus de 2 113 abonnés. Le **Groupe d'échange pour les membres de la FAFMRQ** créé il y a trois ans sur Facebook compte maintenant 27 membres. Ce groupe vise à favoriser les échanges de ressources, d'idées, d'outils et d'informations entre les membres de la Fédération. Pour ce qui est de notre compte Twitter, nous avons émis un total de 1 133 gazouillis (tweets) depuis la création de notre compte et nous avons maintenant 94 abonné(e)s.

The screenshot shows the homepage of the FAFMRQ website. At the top, there is a navigation bar with links for ACTUALITÉS, QUI SOMMES-NOUS?, PUBLICATIONS, COLLOQUE, MEMBRES, NOUS JOINDRE, ZONE MEMBRES, ZONE CA, and LIENS UTILES. Below the navigation bar, there is a section titled "NOS ACTIONS" featuring a megaphone icon and a speech bubble containing text about financial support for families. On the left side, there is a sidebar with a blue elephant logo and text about the organization's mission to improve the lives of single-parent and recomposed families. There is also a "EN SAVOIR PLUS >" button. At the bottom, there are sections for "ACTUALITÉS" (with a news item about new resources for single-parent and recomposed families), "DOSSIERS" (with a link to "Violence-conjugale"), and a search bar.

alimentaire haussée pour certains programmes d'aide



PHOTO: DAVID BOILY, ARCHIVES LA PRESSE

Des milliers de familles monoparentales parmi les plus pauvres vont pouvoir bénéficier d'un peu de répit, grâce à la bonification de l'exemption de la pension alimentaire dans certains programmes d'assistance sociale.

MONTRÉAL — **Ohdio***

À la une Radios Balados Rechercher Mon OHdio

Protection des conjoints de fait : le Québec, société distincte



15 min



Le Québec fait bande à part au sein de la fédération canadienne en ce qui concerne le traitement des conjoints de fait lors d'une rupture car le droit québécois n'offre pas de statut spécifique aux conjoints de faits qui échappent ainsi aux règles du droit de la famille.

PHOTO : gettyimages/istockphoto / AndreyPopov



Désautels le dimanche

Publié le 23 mai 2021

Huit ans après l'affaire Éric contre Lola, les conjoints de fait du Québec ne bénéficient toujours d'aucune protection légale. Dans cette célèbre affaire, la Cour suprême avait souligné la discrimination entre couples mariés et non mariés au Québec, sans toutefois invalider la loi. Le jugement avait débouché sur une vaste consultation et un rapport d'experts qui recommandait expressément d'importants changements au Code civil du Québec. Rien n'a encore été fait. Pendant ce temps, des conjoints, principalement des femmes, continuent de faire les frais de cet immobilisme au moment de la séparation. Le reportage de Janic Tremblay.



10 mai 2022 20h10 — Affiche de l'article

Partager

L'intérêt de l'enfant, c'est d'abord de grandir sans pauvreté, sans préjugés et sans violence!



SYLVIE LÉVESQUE
Directrice générale de la FAFMRQ

POINT DE VUE / Dans le mémoire qu'elle a déposé cette semaine, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec salue le fait que l'intérêt de l'enfant soit au centre de la réforme de la Loi sur la protection de la jeunesse. Toutefois, on aura beau prétendre faire passer l'intérêt de l'enfant avant toute chose, tolérer que des dizaines de milliers d'entre eux vivent dans la grande pauvreté ou habitent un logement insalubre, trop petit et trop cher constitue un manquement grave à la mission de l'État québécois. Encore aujourd'hui, deux familles monoparentales sur dix ne couvrent pas leurs besoins les plus élémentaires au Québec, et ces familles sont surreprésentées dans les dossiers traités par la protection de la jeunesse.



15 mai 2022 20h11

Partager

Pour des lois et des politiques publiques qui correspondent davantage à la diversité des familles!



SYLVIE LÉVESQUE
Directrice générale de la FAFMRQ

POINT DE VUE / À l'occasion de la Semaine québécoise des familles et de la Journée nationale des beaux-parents, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) tient à saluer toute la richesse et la diversité des familles d'aujourd'hui! Le visage des familles a beaucoup changé au cours des dernières décennies. Même si le modèle formé d'un père, d'une mère et d'un ou plusieurs enfants demeure majoritaire, il est loin d'être unique!

CHATELAINE

SOCIÉTÉ



Familles recomposées : quand l'amour tourne au cauchemar financier

Une famille recomposée, ça n'existe pas aux yeux du fisc. Et les nouveaux conjoints qui décident de cohabiter y laissent parfois leurs économies. Le temps est-il venu de revoir ces lois qui datent d'un autre siècle ?

Par Catherine Dubé
20 septembre 2021



3.5 Participations à des émissions de télévision et de radio, parution d'articles de journaux et de revues qui traitent des familles monoparentales et recomposées

Malgré la pandémie, l'année a été active au plan médiatique. En effet, des articles ont été publiés dans divers magazines, journaux et revues et des entrevues ont été données à la télévision et à la radio pour faire connaître la Fédération et ses membres et les réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées, notamment la réforme du droit de la famille. Nous avons également publié plusieurs communiqués de presse et lettres ouvertes, notamment sur la réforme de la protection de la jeunesse, et la 2^e journée nationale sur les beaux-parents. Tous ces événements nous ont permis de faire entendre la voix des familles monoparentales et recomposées et de rendre visible l'expertise de nos organismes membres. Les membres de l'équipe de la FAFMRQ ont également assisté à divers colloques, formations et conférences sur divers sujets, en lien avec les dossiers de la Fédération.

3.6 Concertations, représentations et collaborations

3.6.1 Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) est un réseau de 67 regroupements et organismes nationaux rejoignant plus de 4 000 organismes de tous les secteurs de l'action communautaire autonome. Il a pour mission la promotion de l'action communautaire autonome de même que la défense et la représentation des intérêts des organismes et regroupements d'action communautaire autonome. Il favorise la consultation, la concertation, la mobilisation des groupes d'action communautaire autonome et participe au développement social du Québec en fonction des valeurs, des principes et des aspirations de l'action communautaire autonome. La FAFMRQ est membre du RQ-ACA depuis sa création, en 1996.

En 2021-2022, la FAFMRQ a encore participé à la majorité des rencontres et à l'AGA du RQ-ACA. Ces rencontres permettent aux membres du RQ-ACA de partager des informations touchant différents secteurs de l'ACA, de suivre et de contribuer aux dossiers menés par le RQ-ACA, notamment : les travaux entourant le Plan d'action gouvernemental de l'action communautaire (PAGAC) et le projet de loi en action communautaire; les mobilisations *d'Engagez-vous pour le communautaire*; les travaux sur les seuils planchers; l'Observatoire de l'ACA; et plus encore!

Un des dossiers qui a préoccupé le RQ-ACA et ses membres cette année est la sortie très attendue du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC). On se rappellera que l'ensemble des membres du Réseau avait participé, à l'automne 2019, aux consultations tenues par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et que celui-ci s'était engagé à déposer, au printemps 2020, un



nouveau Plan d'action gouvernemental. Le dépôt du tant attendu PAGAC⁹ a été fait le 14 mai dernier. Un total de 1,1 milliard de dollars seront investis sur cinq ans pour mettre en œuvre 29 mesures portées par 23 ministères et organismes gouvernementaux dans le but de mieux soutenir les organismes communautaires. Le RQACA¹⁰ a accueilli favorablement le dépôt du plan du ministre Boulet, après 15 ans d'attente, mais il estime que les investissements dédiés à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome sont trop faibles comparativement à d'autres secteurs.

Les travaux sur les seuils planchers ont aussi beaucoup occupé/préoccupé le RQ-ACA et ses membres. Les seuils planchers communs correspondent aux montants revendiqués pour le financement gouvernemental en appui à la mission globale des organismes d'ACA. Ils constituent la participation minimale du gouvernement du Québec aux frais généraux et aux frais liés à la réalisation de la mission globale des organismes d'ACA, et doivent permettre de couvrir tout ce qui assure la pérennité d'un organisme. Adoptés en 2003, ces seuils planchers étaient basés sur un consensus intersectoriel qui découlait d'une démarche de réflexion et de consultation de plus d'une année. Ils devaient servir à mieux refléter les besoins réels de financement à la mission des organismes d'ACA auprès du gouvernement et de ses différents ministères. Le RQ-ACA a entrepris en 2021 une démarche de mise à jour de ces seuils. Les nouveaux seuils communs seront soumis à l'adoption lors d'une Assemblée générale prévue en octobre 2022.

Observatoire de l'ACA

La FAFMRQ participe, dans la mesure de ses capacités, aux travaux menés par l'Observatoire de l'ACA. Nous relayons également les informations et les publications produites par l'Observatoire. La première phase des travaux, menée entre août 2020 et janvier 2022, a consisté à documenter les impacts de la crise de la COVID-19 sur les organismes d'action communautaire autonome (ACA) du Québec. À partir de l'hiver 2022, une deuxième phase a débuté dans le but d'**élargir le champ d'action de l'Observatoire de l'ACA** et voir comment l'expertise acquise pourrait servir de façon plus large au milieu de l'action communautaire autonome. De plus, la phase 2 permettra le déploiement de nouveaux outils de recherche permettant de produire des données comparables dans le temps sur le milieu communautaire, ainsi que la réalisation d'un projet de recherche ponctuel sur un enjeu ciblé.

Semaine nationale de l'ACA

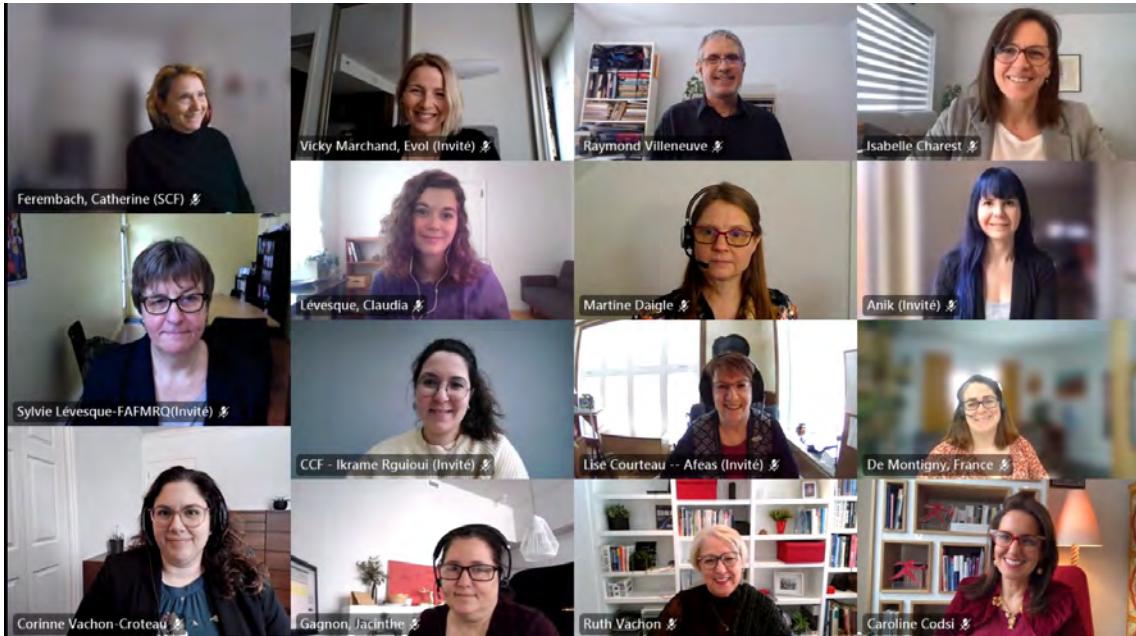
Cette année, la **Semaine nationale de l'action communautaire** s'est tenue du 18 au 24 octobre 2021. Sous le thème « En pleine effervescence », l'édition 2021 de la SNACA voulait célébrer la beauté et la force incroyable du mouvement de l'action communautaire autonome (ACA). La semaine a été lancée le 18 octobre avec un événement animé par Manal Drissi et a culminé le 24 octobre avec l'action « Coup de sifflet pour la CAQ! » dans le cadre de la campagne **#Engagez-vous** pour le communautaire.

3.6.2 Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)

Le *Regroupement des organismes en défense collective des droits* (RODCD) rassemble des organismes de base locaux et régionaux, des organismes nationaux, et des regroupements régionaux et nationaux qui travaillent dans le secteur de la défense des droits. Au cours des derniers mois, le Regroupement a posé plusieurs actions afin de revoir son fonctionnement, ses règlements généraux et son membership. Aujourd'hui, le RODCD représente plus de 350 organismes et sa mission est de revendiquer une plus grande reconnaissance, une autonomie respectée, et un meilleur financement des groupes en défense collective des droits.

9 https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/PL_pagac_2022-2027_MTESS.pdf

10 <https://rq-aca.org/2022/05/14/pagac-un-pas-en-avant-mais-encore-du-travail-a-faire/>



Après une courte période de réflexion, la FAFMRQ est redevenue membre du RODCD en 2021-2022. Bien que la Fédération soit un organisme de défense collective des droits et qu'elle est solidaire des autres organismes de ce secteur, le grand nombre de dossiers sur lesquels notre petite équipe de travail doit se pencher, nous oblige parfois à faire des choix dans les lieux de concertation au sein desquels nous nous investissons. Cela dit, la FAFMRQ a renouvelé son adhésion du RODCD en mai 2021 et a participé, dans la mesure de ses capacités, à la plupart des rencontres tenues par le Regroupement ainsi qu'aux actions de mobilisation. La Fédération a notamment signé la **Déclaration du regroupement des organismes de défense collective des droits 2022¹¹** visant notamment à demander au gouvernement l'octroi de 30 M \$ supplémentaires pour la mission de l'ensemble des organismes en défense collective des droits. Au moment d'écrire ces lignes, les membres du RODCD se penchaient collectivement sur la proposition de seuils planchers mise de l'avant par le Réseau québécois d'action communautaire autonome.

3.6.3 Groupe des 13

La FAFMRQ est membre du Groupe des 13, une coalition formée en 1986 de groupes, de regroupements et de tables de groupes de femmes qui œuvrent à l'échelle provinciale et régionale à la défense des droits des femmes. Le G13 a tenu six rencontres au cours de l'année. Ses membres ont été mobilisées par l'organisation d'une campagne de mobilisation et d'éducation populaire pour revendiquer la création d'un ministère des conditions des femmes. En effet, l'idée d'une campagne d'envergure provinciale destinée spécifiquement à la création d'un ministère des droits des femmes et de l'égalité prend vie sous la forme d'un projet soutenu par la Fondation Solstice, stratégiquement par un sous-comité, le comité mobilisation, dont la FAFMRQ fait partie. Le comité est soutenu au plan logistique par une agence de relations publiques, Bête féroce. Le comité mobilisation a tenu plusieurs rencontres pour assurer le suivi et coordonner les travaux de cette campagne. Nous profiterons de la campagne électorale pour interpeller les différents partis sur cet enjeu. De plus, le G13 a abordé plusieurs autres sujets au cours de l'année, notamment la réforme du droit de la famille, le renouvellement de la stratégie gouvernementale contre les violences sexuelles, la réforme de la protection de la jeunesse (pour y inclure la violence conjugale et familiale comme un motif de compromission), le renouvellement de la stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et enfin, le budget du Québec de mars sur les mesures qui touchent les femmes, et les groupes de femmes.

¹¹ <http://www.defensedesdroits.com/wp-content/uploads/2022/03/Declaration-commune-RODCD-2022.pdf>

3.6.4 Coalition main rouge

La Coalition main rouge regroupe plus de 100 organisations syndicales, féministes, communautaires, étudiantes et populaires regroupées, depuis l'automne 2009, pour revendiquer l'accès à des services publics universels et de qualité, services qui sont indispensables au respect des droits humains pour tous et toutes. Afin d'y arriver, elle propose des projets et des politiques qui permettront de refinancer l'État de manière équitable, c'est-à-dire en mettant à contribution les ménages et les entreprises qui en ont les moyens et en protégeant les revenus nécessaires pour assurer à tout le monde un niveau de vie décent.

En 2021-2022, la FAFMRQ a été moins présente aux rencontres de la Coalition mais nous avons participé activement à l'ensemble des actions mises de l'avant. La Fédération était l'une des 17 cosignataires d'une lettre d'opinion de la Coalition publiée dans *Le Soleil* du 21 novembre 2021¹², sous le titre « Minibudget du 25 novembre : se donner les moyens d'une sortie de crise juste et solidaire ». Nous avons également participé à l'envoi d'une lettre au ministre des Finances (avec copies conformes aux membres de l'ensemble des partis d'opposition) dans le cadre des consultations pré-budgétaires en décembre 2021. Dans les deux cas, il était question des solutions fiscales mises de l'avant par la Coalition Main Rouge, totalisant 14G\$, en vue de freiner l'érosion des services publics, de lutter contre la pauvreté, de développer du logement social et de lutter contre les changements climatiques. La Fédération a également relayé le matériel de mobilisation lié à la *Journée mondiale pour la justice fiscale* qui se tient le 20 février de chaque année.



¹² <https://www.lesoleil.com/2021/11/21/minibudget-du-25-novembre-se-donner-les-moyens-dune-sortie-de-crise-juste-et-solidaire-0c89dc043f1c65fc6a72564599086b24>

AXE 4

AXE 4. GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT INTERNE

- Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités
- Assurer une cohérence entre les orientations et les stratégies d'actions

4.1 Rencontres du conseil d'administration

La réussite de la FAFMRQ repose notamment sur son conseil d'administration, dont les membres se sont illustré cette année par un engagement de tous les instants. Les réunions donnent lieu à des échanges approfondis sur les orientations de l'organisation. Le conseil d'administration a tenu six réunions au cours de l'année. Celui-ci s'est principalement consacré à la mise en œuvre du plan d'action 2020-2024 adopté à l'AGA de septembre 2020, aux suivis du plan de travail, au plan de relève et à l'appui de la directrice générale et de l'équipe.

Les membres du conseil d'administration ont dû relever de nombreux défis: apprendre à mieux communiquer les informations, à mieux jouer leur rôle, à prendre des positions sur les divers dossiers et à voir au bon fonctionnement de la Fédération. Il est important de souligner que les rencontres se sont tenues dans un climat de confiance et d'ouverture, favorisant ainsi la participation de toutes. Une bonne organisation et un encadrement adéquat ont contribué au climat positif qui a prévalu tout au long de l'année.

Nous tenons à remercier les membres du conseil d'administration pour leur travail considérable et leur dévouement au sein de la Fédération. Grâce à leur engagement, la Fédération se développe et évolue avec ses membres dans l'atteinte de ses objectifs. Nous tenons à remercier tout particulièrement Madame Marie-Suzie Weche du Centre haïtien d'action familiale (qui a

occupé le poste de présidente pendant 4 ans) et Naïma Boukhatem, de la Petite maison de la Miséricorde (qui a occupé le poste de trésorière et d'administratrice) qui ont terminé deux mandats consécutifs. Nous tenons également à remercier Ève Jutras, de l'Association des familles monoparentales ou recomposées la source de Victoriaville, qui ne renouvellera pas son mandat. Nous tenons à les remercier sincèrement, au nom de toutes et de tous, pour leur engagement, leur dévouement et leur implication au sein de la FAFMRQ.

4.2 Plan de relève

Dans le cadre du plan d'action, une des priorités, au chapitre de la gouvernance, au cours de l'année, a été de développer un plan de relève. En effet, deux membres de l'équipe de la permanence ont signifié leur départ à moyen terme pour leur retraite. Nous devons prévoir leur remplacement ainsi qu'un transfert de connaissance. La firme Via Conseil a été embauché pour nous accompagner dans cette démarche de planification de la transition et de réalisation d'un plan de transfert de connaissance. Nous avons aussi obtenu une subvention d'Emploi-Québec pour soutenir cette démarche. Ce plan de relève s'échelonne sur une période de deux ans afin de permettre une transition en douceur. Un comité de transition, composé de Marie-Suzie Weche, Nancy Lacroix, Naïma Boukhatem, Isabelle Couture et la directrice générale, a été formé pour suivre la démarche avec Via conseil et faire des recommandations au CA. Le comité a tenu trois rencontres (janvier, mars et mai).

Via Conseil a procédé à des rencontres individuelles avec chaque membre de l'équipe de la permanence et a consulté les membres du conseil d'administration par questionnaire dans le but de faire ressortir le bilan organisationnel de compétences et permettre, dans un premier temps, l'élaboration des profils de compétences des postes à combler après le départ des deux employées. Une prochaine rencontre du comité de transition est prévue en juin afin de valider les profils des compétences pour les postes actuels et futurs qui seront à combler.

4.3 L'équipe de travail

L'équipe de travail se compose de Sylvie Lévesque (directrice générale), Lorraine Desjardins (agente de recherche et de communication) et de Marie-Pier Riendeau (responsable de la vie associative et de l'éducation populaire) qui s'est jointe à l'équipe en décembre 2019. Lama Boughaba, qui s'occupait du suivi et de la promotion de la formation « On se sépare mais pas de nos enfants » a terminé son contrat en juin 2021. Nous profitons de l'occasion pour la remercier pour son engagement et son professionnalisme. Mentionnons enfin Suzanne Lafontaine, responsable de la comptabilité, qui accomplit, depuis plusieurs années, fidèle au poste, cette tâche avec rigueur et brio.

Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe qui a su s'adapter, en cette deuxième année de pandémie, afin d'être à la hauteur de la situation. Mille mercis pour leur passion et, surtout, pour leur très grande compétence.



RAPPORT FINANCIER 2021-2022

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2022

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2022

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et actif net	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-13
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Annexe A - Frais d'administration	14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC qui comprennent le bilan au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne; nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL ANC

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 2 mai 2022

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n^o A129449

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC
RÉSULTATS ET ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - SACAIS	336 334	333 004
Subvention salariale d'urgence - ARC	261	3 749
Emploi-Québec	1 507	-
Ville de Montréal	1 066	1 055
Ministère de la Justice	-	3 500
Cotisations	5 720	5 750
Revenus de placements	526	464
Autres	326	96
Vente de documents et commandites	-	980
	345 740	348 598
CHARGES		
Salaires et charges sociales	216 010	232 451
Frais d'administration (annexe A)	57 765	53 728
Guide d'information juridique	28 883	-
Portrait des membres	12 899	-
Visibilité	10 874	10 694
Réunions du conseil d'administration	4 987	2 483
Planification stratégique	2 338	-
Rencontre nationale	1 212	922
Activités	968	10 473
	335 936	310 751
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	9 804	37 847

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022			2021
	Affecté (note 11)	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	55 000	93 272	148 272	110 425
Excédent des produits sur les charges	(40 300)	50 104	9 804	37 847
SOLDE À LA FIN	14 700	143 376	158 076	148 272

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	15131	25 069
Placement temporaire (note 4)	160 051	140 035
Débiteurs (note 5)	7 914	4848
Frais payés d'avance	4292	4627
	<u>187 388</u>	<u>174 579</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	29 312	26157
Produits perçus d'avance	-	150
	<u>29 312</u>	<u>26 307</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ	14 700	55 000
NON AFFECTÉ	143 376	98 272
	<u>158 076</u>	<u>148 272</u>
	<u>187 388</u>	<u>174 579</u>
ÉVENTUALITÉS (note 9)		
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 10)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marie-Suzie B. Weche
Diane R. H.

Présidente

Trésorière

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	9 804	37 847
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(3 066)	(1 292)
Frais payés d'avance	335	1 848
Créditeurs	3 155	10 264
Produits perçus d'avance	(150)	90
Apports reportés	-	(3 500)
	274	7 410
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	10 078	45 257
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(20 016)	(59 949)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(14 692)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	25 069	39 761
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	15 131	25 069

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

regrouper les associations formées de parents uniques ayant charge de famille et les parents uniques à titre individuel;

éduquer, informer, entraider les parents uniques ayant charge de famille;

promouvoir l'amélioration de la situation économique, juridique et sociale des parents seuls et de leurs enfants;

établir et diriger un club social et sportif pour la récréation et la détente de l'esprit et du corps de ses membres et leurs invités.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Vente de documents

Les produits relatifs à la vente de documents sont constatés à l'état des résultats lorsque le client prend possession du bien.

Cotisations

Les produits relatifs aux cotisations sont constatés linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés.

Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont constatées à titre de charge à l'état des résultats.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, le placement temporaire et les débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créiteurs.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

3- AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'organisme adhère à un régime interentreprises à prestations déterminées. Les cotisations patronales et la méthode pour calculer la rente normale sont déterminées à l'avance. Le coût des engagements du régime, déduction faite de la cotisation patronale qui y est fixée, est totalement à la seule charge des participants actifs au régime.

La charge encourue et comptabilisée à l'état des résultats sous la rubrique "Salaire et charges sociales" se détaille comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Régime de retraite	<u>3 082</u>	<u>3 387</u>

4- PLACEMENT TEMPORAIRE

	2022	2021
	\$	\$
Fonds de marché monétaire Banque Nationale, 160 051 parts à 1 \$ chacune (140 035 parts à 1 \$ en 2021)	<u>160 051</u>	<u>140 035</u>

5- DÉBITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Taxes à la consommation	6 407	4 733
Subvention à recevoir	1 507	-
Partenaires et membres	-	115
	<u>7 914</u>	<u>4 848</u>

6- IMMOBILISATIONS

Comme l'indique la méthode comptable, les acquisitions d'immobilisation sont constatées à titre de charges à l'état des résultats. Le coût des immobilisations détenues par l'organisme se détaille comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Équipements et Aménagements	<u>5 095</u>	<u>3 504</u>
	<u>5 095</u>	<u>3 504</u>

7- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une carte de crédit avec une limite de 7 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux de 20,99 % et garantie par l'encaisse, les placements et les débiteurs. Le solde de cette carte au 31 mars 2022 est de 0\$

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

8- CRÉDITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Salaires et vacances	24 652	15 713
Fournisseurs et frais courus	4 660	10 444
À remettre à l'État	-	-
	29 312	26 157

9- ÉVENTUALITÉS

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'éclosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du 31 mars 2022, l'organisme est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, notamment le report de certains événements.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de la société en date de ces états financiers.

10- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En vertu d'un contrat de location de locaux échéant en juin 2023, l'organisme s'est engagé à effectuer des versements minimums futurs totalisant 21 480 \$ taxes en sus.

L'organisme s'est aussi engagé, en vertu d'un contrat de location d'un photocopieur, à effectuer des versements minimums futurs totalisant 534 \$ taxes en sus.

Les versements minimums exigibles des prochains exercices sont les suivants:

	\$
2023	17 160
2023	4 320

11- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a affecté des montants pour des projets futurs. Le solde de l'actif net affecté se présente comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Création d'un guide d'information juridique et production des outils de formation	7 000	45 000
Plan de relève	7 700	10 000
	14 700	55 000

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

12- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt sur la carte de crédit à taux fixe qui l'assujettit au risque de variation de la juste valeur.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à un risque de liquidité eut égard à ses créditeurs.

13- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
ANNEXE A - FRAIS D'ADMINISTRATION
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

ANNEXE A- FRAIS D'ADMINISTRATION

	2022	2021
	\$	\$
Loyer	20 097	19 094
Site Internet	11 181	316
Honoraires	10 204	15 312
Location d'équipements	3 609	3 627
Télécommunications	3 458	4 969
Fournitures de bureau et papeterie	3 173	2 723
Assurances	1 857	1 314
Achat d'équipements et aménagements	1 591	2 895
Frais bancaires et service de paie	1 434	1 368
Énergie	922	2 092
Entretien	239	18
	<u>57 765</u>	<u>53 728</u>

PRIORITÉS 2022-2023

7. PRÉSENTATION DES PRIORITÉS 2022-2023

Les priorités annuelles qui vous sont présentées sont tirées du plan d'action stratégique adopté à l'AGA du 24 septembre 2020.

LES 4 AXES DU PLAN STRATÉGIQUE 2020-2024 :

Axe 1. Vie associative : éducation populaire et soutien aux membres

Favoriser les échanges et le partage de pratiques entre les membres.
Développer des outils d'éducation populaire.

Axe 2. Défense des droits /dossiers politiques et partenariats de recherche

Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques des familles monoparentales et recomposées.
Augmenter la mobilisation des membres sur les dossiers politiques menés par la FAFMRQ.
Maintenir et développer nos partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions.

Axe 3. Visibilité, promotion, communication et représentations

Augmenter la visibilité de la FAFMRQ et de ses membres.

Axe 4. Gouvernance et fonctionnement interne

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités.
Assurer une cohérence entre les orientations et les stratégies d'action.

Axe 1 • Vie associative : Éducation populaire et soutien aux membres

Objectifs	Moyens	Échéancier
<p>1.1 Vie associative et soutien aux membres (RN, AGA et comités) ;</p> <p>- Favoriser les échanges et le partage de pratiques entre les membres ;</p> <p>- développer des outils d'éducation populaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir une rencontre mensuelle des membres en mode virtuel sur des thématiques choisies par les membres (7 rencontres annuelles) ; • Tenir 1 Rencontre nationale +RN/AGA • Accueillir les nouveaux membres ou des nouveaux travailleurs.euses dans les équipes : <ul style="list-style-type: none"> - Tenir 2 rencontres d'accueil et d'intégration; - Explorer la possibilité de transformer les rencontres en un guide ou un webinaire ; - Créer un «kit de membership» pour les nouvelles adhésions. • Finaliser et présenter le guide d'information juridique : <ul style="list-style-type: none"> • Tenir une/des rencontres d'appropriation du guide. • Poursuivre la tournée des membres en mode présentiel : <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser et faire le lancement du portrait des membres. • Faire le suivi et la promotion de la formation: «<i>On se sépare... mais pas de nos enfants</i> »! : <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les membres dans la mise en œuvre de la formation auprès des familles et dans leur organisme; - Voir à la mise à jour de la formation: «<i>On se sépare... mais pas de nos enfants</i> ». • Poursuivre les travaux du Comité violence conjugale post-séparation (VCPS) : 	22-23 Nov.22-juin 23 En continu Aut. 22-print.23 22-23 22-23 RN Aut.22 Print.23 Hiver et print.23 RN aut.22 En continu En continu Hiver-print.2023 22-23
1.2 Reconnaissance et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir une formation sur la violence conjugale à l'ensemble de nos membres; Poursuivre les travaux et les actions du Comité financement en lien avec les actions du RQACA sur les questions des seuils planchers et des audits; 	RN aut.22 22-23

<p><i>- Défendre les intérêts, les besoins et la spécificité de nos organismes membres auprès du ministère de la Famille</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre, informer et mobiliser nos membres à la campagne unitaire de l'ACA « Engagez-vous pour le communautaire » ; 	22-23
	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre notre participation au Comité action communautaire (CAC) du MFA : 	22-23
	<ul style="list-style-type: none"> - Voir au suivi du PAGAC au sein du MFA; 	22-23
	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre et accompagner nos membres dans le cadre du Projet pilote visant le soutien financier pour des travailleurs.euses de proximité. 	22-25
	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre nos représentations et nos actions auprès du nouveau ministre de la Famille pour le rehaussement du financement et le développement de nos organismes membres et des OCF avec nos partenaires Famille. 	22-23

Axe 2 • Défense des droits / dossiers politiques et partenariats de recherche

Objectifs	Moyens	Échéancier
2.1 <u>Lutte à la pauvreté</u>	<p>2.1.1 Droit à un logement abordable et de qualité pour les familles monoparentales et recomposées</p> <ul style="list-style-type: none"> Participer activement à la campagne du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) en vue de l'adoption d'une Politique globale d'habitation basée sur le droit au logement ; 	En continu
	<ul style="list-style-type: none"> Interpeller les partis politiques sur le droit au logement dans le cadre de la campagne électorale québécoise. 	Été-aut.22
<i>- Faire en sorte que toute personne puisse compter sur des revenus qui permettent de préserver sa santé et sa dignité</i>	<p>2.1.2 Collectif pour un Québec sans pauvreté</p> <ul style="list-style-type: none"> Participer aux travaux et aux actions du Collectif 	En continu
	<ul style="list-style-type: none"> Interpeller les partis politiques sur les revendications du Collectif pendant la campagne électorale; Participer aux rencontres régulières ; Participer à la campagne Minimum 18 \$; Assurer le relais des informations et des actions auprès des membres de la FAFMRQ ; 	Été.aut.22
		En continu

Objectifs	Moyens	Échéancier
	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux travaux en vue du prochain plan de lutte contre la pauvreté. 	Hiv.print.23
- Obtenir des gains sur les revendications de la CQMMF notamment celle sur la pauvreté	<p>2.1.3 Coordination du Québec de la marche mondiale des femmes (CQMMF)</p> <ul style="list-style-type: none"> Participer aux rencontres régulières ; Informier et mobiliser nos membres sur les actions notamment le 24 avril et le 17 octobre. 	22-23 En continu
	<p>2.1.4 Groupe des 13 (concertation de groupes nationaux de femmes)</p> <ul style="list-style-type: none"> Informier et mobiliser nos membres sur une campagne d'envergure nationale pour revendiquer la création d'un ministère des droits des femmes et de l'égalité 	22-23
2.2 Politique familiale - Obtenir des gains en matière de CFTÉ notamment pour les familles monoparentales et recomposées, les étudiant.es parents et les personnes proches aidantes	<p>2.2.1 Coalition sur la conciliation famille-travail-études</p> <ul style="list-style-type: none"> Présenter un projet au Secrétariat à la Condition féminine dans le cadre des appels de projets pour faire une recherche sur la CFTÉ et produire des outils de sensibilisation et de diffusion sur les revendications de la CFTÉ (ex. capsules); Mettre de l'avant les enjeux de la CFTÉ dans le cadre de la campagne électorale québécoise et après les élections; Réagir lors du dépôt du renouvellement de la stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027; Poursuivre notre participation au sein de la Coalition (agir en tant que porte-parole); participer au Comité stratégique. 	Juin 22 22-23 Été 2022 En continu
- Faire en sorte que la réforme du droit de la famille assure la protection des membres les plus vulnérables de la famille.	<p>2.2.2 Grand chantier pour les familles</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivre les travaux notamment sur la garde atypique. <p>2.2.3 Réforme du droit de la famille</p> <ul style="list-style-type: none"> Surveiller les développements de la réforme du droit de la famille et participer aux consultations; Interpeller les différents partis politiques dans le cadre de la campagne électorale québécoise; Assurer une veille sur ce dossier dans l'espace public et réagir au besoin. 	22-23 En continu Été-aut.22 En continu

Objectifs	Moyens	Échéancier
	<p>2.2.4 Loi sur la protection de la jeunesse (suites du projet de loi 15)</p> <ul style="list-style-type: none"> Surveiller la mise en oeuvre des modifications apportées à la LPJ; Assurer une veille sur les suites des recommandations de la Commission sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (Rapport Laurent). 	En continu En continu
<i>- Mettre en lumière et initier des actions sur les incohérences du système fiscal pour les familles recomposées</i>	<p>2.2.5 Fiscalité et familles recomposées</p> <ul style="list-style-type: none"> Initier des actions (ex. pétition) sur la « taxe à la recomposition familiale »; Faire des représentations auprès des gouvernements afin d'adapter les lois fiscales, notamment celle sur l'impôt pour qu'elles s'ajustent aux réalités des familles d'aujourd'hui; 	22-23 22-23
	<ul style="list-style-type: none"> Interpeller les différents partis politiques dans le cadre de la campagne électorale québécoise. 	Été-aut.22
2.3 Partenariats de recherche	<p>2.3.1 Enquête longitudinale auprès des familles séparées et recomposées</p>	2016-2024
<i>- Maintenir et développer des partenariats et des alliances fortes</i>	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser la collecte du temps 3; 	22-23
	<ul style="list-style-type: none"> Lancement du livre sur les premiers résultats de l'Enquête « Regards interdisciplinaires sur l'expérience des parents récemment séparés »; Informier et mobiliser nos membres aux différentes étapes de ce partenariat. 	Aut.22 En continu
	<p>2.3.2 Partenariat de recherche Familles en mouvance : « Reconfigurations familiales et nouvelles modalités de la (re)production des inégalités sociales »</p>	2022-2026
	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux instances et aux comités d'axes de la nouvelle programmation; 	En continu
	<ul style="list-style-type: none"> Informier et mobiliser nos membres aux différentes étapes de ce partenariat; 	En continu
	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre notre participation au projet de recherche sur le surendettement parmi les ménages québécois; 	22-23

Axe 3 • Visibilité, promotion, communication et représentations

Objectifs	Moyens	Échéancier
<p>3.1 Promotion et visibilité de la FAFMRQ et de ses membres</p> <p>- Augmenter la visibilité de la FAFMRQ et de ses membres pour rendre plus visibles les enjeux entourant les familles monoparentales et recomposées</p>	<p>3.1 Stratégie et plan de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre la stratégie selon le plan de communication élaboré en 2021; Poursuivre la refonte du site Internet en collaboration avec Espresso Communication et lancement du nouveau site Internet; Alimenter les médias sociaux (<i>Facebook</i> et <i>Twitter</i>) ; Poursuivre la production de l'Infolettre <i>Entre-Nous</i> ; Produire des outils d'éducation populaire et de vulgarisation sur nos dossiers politiques; Participer et inviter nos membres à participer à la <i>Semaine québécoise des familles</i> et à la <i>3^e Journée nationale des beaux-parents</i>. 	22-23 22-23 RN nov.22 En continu En continu 22-23 Mai 2023

Axe 4 • Gouvernance et fonctionnement interne

Objectifs	Moyens	Échéancier
<p>4.1 Gouvernance et fonctionnement interne</p> <p>- Avoir une équipe stable et forte ;</p> <p>- Assurer une cohérence entre les orientations et les stratégies d'actions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Voir à l'accueil et à l'intégration des nouveaux.elles membres du CA ; Poursuivre le plan de relève avec Via conseil; Accompagner la permanence dans le processus de changement; S'assurer que les membres du CA aient tous les outils et les ressources pour jouer pleinement leur rôle. 	Automne 22 22-23 22-23 En continu

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022-2023

FAFMRQ-PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022-2023

	Etats financiers vérifiés 21-22	Prévisions PB 22-23
PRODUITS		
Subvention		
1 ARC Subv.salariale COVID (10% 15.03-19.06)	261 \$	-\$
2 SACAIS (fiancement de base misision) Note 1	336 334 \$	339 697 \$
3 Emploi - Québec	1 507 \$	5 250 \$
4 Min.Justice Discrétionnaire (3.5K reporté à 20-21)		
5 Ville de Montréal (subv.taxes)	1 066 \$	1 055 \$
Revenus autonomes		
7 Cotisations	5 540 \$	6 000 \$
8 Rencontre Nationale Automne 2022		2 400 \$
9 Intérêts, dons et autres revenus	1 030 \$	900 \$
10 Bulletin : abonnements & commandites		750 \$
11 Partenariat - projet de recherche (dégrevement)		10 000 \$
12 Utilisation Fonds Affectés -		35 568 \$
13 Total revenus	345 739 \$	401 620 \$
14		
CHARGES		
Réunions		
17 Assemblée générale (virtuelle)	4 987 \$	5 000 \$
18 Réunions c.a. (présentielle et virtuelle)		3 000 \$
19 Rencontre Nationale Automne 2022 (présentielle)	350 \$	15 000 \$
20 Rencontre Nationale Mars 2022	862 \$	
21 Total Réunions	6 199 \$	23 000 \$
22		
Frais de fonctionnement		
24 Frais de bureau	2 185 \$	2 200 \$
25 Impression et photocopies	768 \$	800 \$
26 Loyer et taxes , entretien	20 336 \$	24 356 \$
27 Énergie Note 2	922 \$	2 250 \$
28 Postes et messagerie	220 \$	350 \$
29 Communications (incluant serv.visioconférences)	3 458 \$	5 500 \$
30 Site internet - Hébergement, suivi avec Molotv	433 \$	500 \$
31 Relations de presse	3 559 \$	3 300 \$
32 Location d'équipement	3 609 \$	3 500 \$
33 Achat et entretien d'équipements	1 591 \$	3 000 \$
34 Assurance (note 3)	1 857 \$	1 675 \$
35 Frais bancaires et Service de paie	1 433 \$	1 500 \$
36 Total de Frais de fonctionnement	40 371 \$	48 931 \$
37		
Visibilité		
39 Bulletin de liaison	3 535 \$	3 600 \$
40 Achat publications, livres	81 \$	250 \$
41 Abonnements et affiliations	2 797 \$	3 000 \$
42 Promotion et visibilité	153 \$	500 \$
43 Suivi plan stratégique de com - note 4		1 000 \$
44 Plan de com - refonte site Internet Phase1 et 2(note 5)	10 749 \$	23 546 \$
45 Représentations	748 \$	1 500 \$
46 Total Visibilité	18 063 \$	33 396 \$
47		
Personnel		
49 Honoraires professionnels	6 119 \$	6 850 \$
50 Frais de vérification	4 085 \$	4 085 \$
51 Sous-total Honoraires	10 204 \$	10 935 \$
52 Salaires et vacances (IPC 5.4%)	180 542 \$	173 276 \$
53 Charges sociales	18 758 \$	19 060 \$
54 Régime de retraite	3 082 \$	3 466 \$
55 Assurance groupe	13 629 \$	14 400 \$
56 4e Poste - Com et mob (28h/sem,nov-mars) note 6		20 937 \$
57 5e Poste - adj.admin/soutien logistique (20h/sem, nov.-mars)		15 126 \$
58 Sous-total Masse salariale	216 010 \$	246 265 \$
59 Total Personnel	226 214 \$	257 200 \$
60		
Activités		
62 Vie associative et dé.pop (tournée des membres)présence		3 643 \$
63 Production d'outils de formation		3 500 \$
64 Ressource externe (Note 7) Portrait des membres v2	12 899 \$	3 000 \$
65 Guide d'informations juridiques (réécriture fiches)	27 697 \$	10 000 \$
66 Guide d'informations juridiques - graphisme	1 186 \$	3 450 \$
67 Comité dossier violence post-rupture-formation nationale		4 500 \$
69 Formation Rupture - Promotion et mise à jour	451 \$	
70 Planification stratégique (suivi) - Plan de relève (Note 8)	2 338 \$	10 000 \$
71 Formation employées	518 \$	1 000 \$
72 Total Activités	45 089 \$	39 093 \$
73 Total Dépenses	335 935 \$	401 620 \$
74 Bénéfice net (surplus ou déficit d'opération)	9 804 \$	0 \$

note 1 Augmentation SACAIS 22-23-de 3,363

note 2 La provision au 31mars était plus élevée que les charges réelles. Donc un crédit en début d'année.

note 3 Le dépassement est dû à des primes facturées à l'automne 2021, mais pour l'année 20-21.

note 4 Suivi plan stratégique de com: à l'intérieur (d'autres outils)

note 5 Refonte du site Internet ; phase 2 en pr.voit 12,000\$

note 6 Créeation de 2 nouveaux postes

note 7 Portrait des membres et lancement (nov.2022)

note 8 Via Conseil suite du plan de relève

ANNEXES

9. Élection des membres du conseil d'administration 2022-2023

9.1 Rapport des mises en candidature

Art. 22 Composition du CA : Le CA se compose de 7 membres

3.2 Conseil d'administration

Art. 22 Composition

Le Conseil d'administration se compose de sept (7) membres dont:

- au moins six (6) membres proviennent des membres actifs, incluant la présidence.
- un (1) membre peut provenir des membres associés. À défaut, le poste est comblé par un membre actif.

5 postes à combler:

**3 Candidatures reçues au 9 mai 2022
Il reste donc 2 postes à combler**

Membres Actif

1. Nancy Lacroix *Association des familles monoparentales et recomposées La chaudière*

2. Diane Thibault Mères et monde

3. Mira Tremblay-Laprise Association des familles monoparentales et recomposées Maria-Chapdeleine

10. Fixation de la cotisation annuelle des membres pour 2022-2023

Le Conseil d'administration de la FAFMRQ propose que la cotisation annuelle pour tous les types de membres soit reconduite pour l'année 2022-2023 de la façon suivante :

Pour les membres actifs: Tout organisme communautaire (OC) ou organisme communautaire autonome (OCA) local ou régional qui: est composé exclusivement ou majoritairement de familles monoparentales et recomposées ; OU tient des activités spécifiques pour les familles monoparentales et recomposées ; OU a créé un volet spécifique pour les familles monoparentales et recomposées; Et est mobilisé à l'égard des familles monoparentales et recomposées il est proposé:

- **Les organismes ayant un budget global qui se situe entre : 0\$ et 49,999\$ que la cotisation s'élève à 50\$;**
- **Les organismes ayant un budget global qui se situe entre : 50,000\$ et 99,000\$ que la cotisation s'élève à 100\$;**
- **Les organismes ayant un budget global qui se situe : à 100,000\$ et plus que la cotisation s'élève à 150\$.**

* le budget global est basé sur l'année financière précédente

Pour les membres associés (Tout organisme à but non lucratif (OBNL) ou regroupement) Il est proposé : 150\$

Pour les membres individuels il est proposé : 45\$

**#10.1) Propositions de changements de la cotisation annuelle
pour 2023-2024 à déposer à l'AGA du
9 juin 2022**

Considérant l'évolution du financement de nos membres ;

Pour les membres actifs :

- **Les organismes ayant un budget global qui se situe entre:
0\$ et 130,000, que la cotisation s'élève à 75\$; (+25\$)**

**Les organismes ayant un budget global qui se situe entre:
130,000 et 200,000\$, que la cotisation s'élève à 150\$; (pareil)**

**Les organismes ayant un budget global qui se situe à : 200,000\$ et plus
que la cotisation s'élève à 200\$; (+50\$)**

**Pour les membres associés (Tout organisme à but non lucratif (OBNL)
ou regroupement) Il est proposé : 200\$ (+50\$)**

Pour les membres individuels il est proposé : 50\$ (+5\$)

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022

PRÉSIDENTE
Marie-Suzie Weche
Centre Haïtien d'Action familiale

VICE-PRÉSIDENTE
Nancy Lacroix
Association des familles monoparentales et recomposées La Chaudière

TRÉSORIÈRE
Diane Thibault
Mères et monde

SECRÉTAIRE
Hélène Derome
Première ressource, Aide aux parents

ADMINISTRATRICES
Naïma Boukhatem
La petite Maison de la Miséricorde

Isabelle Couture
Bonjour Soleil- Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée-du-Richelieu

Ève Jutras
Association des familles monoparentales ou recomposées La Source

L'équipe

Sylvie Lévesque
Directrice générale

Lorraine Desjardins
Agente de recherche et de communication

Marie-Pier Riendeau
Responsable de la vie associative et de l'éducation populaire

Madame Suzanne Lafontaine
Responsable de la comptabilité

PROMESSES BRISÉES COMMUNAUTAIRE FERMÉ

ENGAGEZ-VOUS
COMMUNAUTAIRE



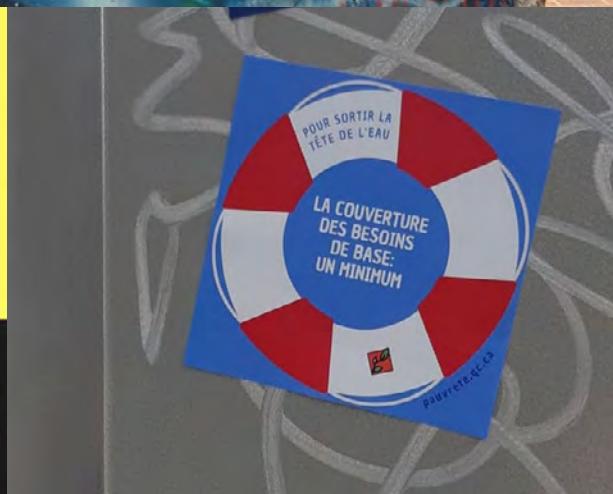
4. Que des services de supervision des droits d'accès, dument financés et dotés de personnel qualifié, c'est-à-dire formé pour intervenir adéquatement en contexte de violence conjugale, soient disponibles en quantité suffisante dans toutes les régions du Québec.

Vivement vers une réforme de tous les volets du droit de la famille!

Rencontre nationale du jeudi 10 juin de 13h à 18h

Réflexion sur les féminicides

Au Québec, on compte actuellement 10 féminicides. Alors qu'en séparation est l'un des facteurs de risque d'homicide conjugal, les membres de la FAFMRQ se sentent mieux outillés pour faire face. Nous vous proposons donc une formation et de ressourcement autour du thème des féminicides.



PROMESSES BRISÉES COMMUNAUTAIRE FERMÉ

ENGAGEZ-VOUS
pour le
COMMUNAUTAIRE

4. Que des services de supervision des droits d'accès, dument financés et dotés de personnel qualifié, c'est-à-dire formé pour intervenir adéquatement en contexte de violence conjugale, soient disponibles en quantité suffisante dans toutes les régions du Québec.

Vivement vers une réforme de tous les volets du droit de la famille!



Rencontre nationale du jeudi 10 juin de 13h à 18h

Réflexion sur les féminicides

Au Québec, on compte actuellement 10 féminicides. Alors qu'une séparation est l'un des facteurs de risque d'homicide conjugal, les membres de la FAFMRQ se sont mieux outillés pour faire face. Nous vous proposons donc une réflexion et de la formation et de ressourcement autour du thème des féminicides.

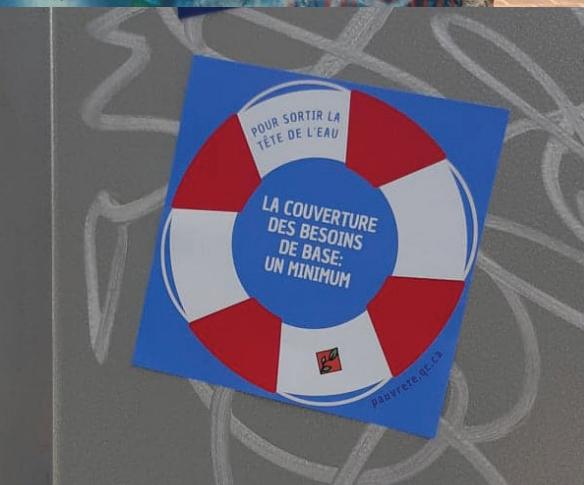


Résistons pour vivre
Marchons pour transformer!
2020

logo globe MMF: © rouleauquaquin.com



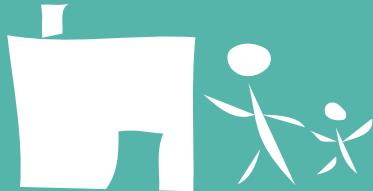
Illustration: Chantal Locat



Les fruits de notre solidarité

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

-  584, rue Guizot Est
Montréal (Québec) H2P 1N3
-  Téléphone : 514 729-MONO (6666)
-  Télécopieur : 514 729-6746
-  fafmrq.info@videotron.ca
-  www.fafmrq.org



Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec